

COMMISSIE VOOR HET  
BEDRIJFSLEVEN, HET  
WETENSCHAPSBELEID, HET  
ONDERWIJS, DE NATIONALE  
WETENSCHAPPELIJKE EN  
CULTURELE INSTELLINGEN, DE  
MIDDENSTAND EN DE  
LANDBOUW

van

WOENSDAG 25 APRIL 2018

Namiddag

---

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE,  
DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE,  
DE L'ÉDUCATION, DES  
INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES  
ET CULTURELLES NATIONALES,  
DES CLASSES MOYENNES ET DE  
L'AGRICULTURE

du

MERCREDI 25 AVRIL 2018

Après-midi

---

De behandeling van de vragen vangt aan om 14.37 uur. De vergadering wordt voorgezeten door de heer Jean-Marc Delizée.

Le développement des questions commence à 14.37 heures. La réunion est présidée par M. Jean-Marc Delizée.

Le **président**: Chers collègues, Mme la ministre va essayer de rester au-delà de 16 h 30 pour répondre aux questions. Il n'y avait normalement pas de limite dans le temps cet après-midi. Puisque nous ne pourrions traiter toutes les questions, nous essayerons de le faire dans l'ordre que vous souhaitez.

**01** **Samengevoegde vragen van**

- mevrouw Leen Dierick aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de gasuitvoer van Nederland naar België" (nr. 23500)

- de heer Bert Wollants aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de gasuitvoer uit Nederland" (nr. 25151)

**01** **Questions jointes de**

- Mme Leen Dierick à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les exportations de gaz des Pays-Bas vers la Belgique" (n° 23500)

- M. Bert Wollants à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'exportation de gaz par les Pays-Bas" (n° 25151)

**01.01** **Leen Dierick** (CD&V): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, we hebben volgens mij allemaal in de media gelezen dat, na enkele zware aardbevingen door de gaswinning in Groningen, de Nederlandse overheidsinstelling Staatstoezicht op de Mijnen adviseert om de gaskraan vroeger dicht te draaien. Zij adviseren om de productie nog drastischer te verlagen om de veiligheid van de inwoners in en rond het gaswinningsgebied te verzekeren.

De Nederlandse minister van Economie wil het advies om de gasproductie van 21,6 naar 12 miljard kuub te verlagen, volgen. Nederland had eerder al aangekondigd om ten laatste eind 2029 definitief te stoppen met de uitvoer van L-gas naar België. Dit impliceert de omschakeling van ons gasnet van L-gas naar H-gas. Volgens uw beleidsnota, mevrouw de minister, zal dit conversieproces vanaf de zomer van 2018 van start gaan.

Wij hebben hierover al heel wat gediscussieerd in deze commissie.

Naar aanleiding van het nieuws over een nieuw advies vanuit Nederland om sneller te sluiten, heb ik terug een aantal vragen.

Heeft u zelf, mevrouw de minister, al signalen opgevangen dat Nederland nog vroeger zou willen stoppen

met de uitvoer van gas naar ons land? Heeft u hierover al contact gehad met Nederland? Zo ja, wat werd hierover afgesproken?

Nederland heeft, zoals wij allemaal weten, een langetermijncontract tot 2029. Kan Nederland ingrijpen op de huidige, lopende gascontracten? Zo ja, wat zijn de gevolgen?

Ten slotte, in het regeerakkoord werd opgenomen dat er een nationaal fonds zal worden gecreëerd dat voorziet in de financiering van de ombouw van laag- naar hoogcalorisch gas. We hebben hierover al van gedachten gewisseld, onder meer tijdens de bespreking van uw beleidsnota. Toen zei u dat ook de Gewesten aan de financiering moeten participeren, in verhouding tot hun bevoegdheden. Zij werden reeds uitgenodigd om deel te nemen aan de onderhandelingen over de financiering van het fonds. Graag had ik een laatste stand van zaken gekregen over deze onderhandelingen. Hoe verlopen deze onderhandelingen? Wat zijn de eventuele problemen? Wanneer mogen wij dit fonds verwachten?

**01.02 Bert Wollants (N-VA):** Mevrouw de minister, de evoluties in Nederland rond het gas gaan steeds sneller. Men wil zich er nu reeds toe engageren om de gaswinning tegen 2022 te laten dalen tot 12 miljard kubieke meter. Daarna moet het nog veel sneller naar beneden. Daartoe wil men ook de uitvoer van het gas beperken. In die discussie waarschuwt de overheid ervoor dat die keuze gevolgen zal hebben voor de Nederlanders, onder andere op het vlak van prijs. Men wil immers massaal stikstof toevoegen aan het gas om op die manier hoogcalorisch gas om te vormen naar laagcalorisch gas. Dit zal uiteraard ook voor ons een aantal gevolgen hebben.

Ten eerste, hoe ziet u de gevolgen van deze evolutie in Nederland op het gebruik van laagcalorisch gas bij ons? Welke stappen zult u zetten om de gevolgen daarvan te beperken?

Ten tweede, er is al heel veel gezegd over de omschakeling van laagcalorisch naar hoogcalorisch gas. Kunt u een laatste stand van zaken geven over de vordering?

Ten derde, op de website [gasverandert.be](http://gasverandert.be) die u enige tijd geleden samen met een aantal collega's hebt gelanceerd, wordt er voor het tijdpad van de controles verwezen naar de distributienetbeheerders. Zij werken met een kalender die was gebaseerd op de oorspronkelijke plannen, namelijk een omschakeling die loopt tot 2029. Met een aangepaste Nederlandse kalender is het de vraag of de omschakeling op die manier snel genoeg zal gebeuren. Ik ben benieuwd naar uw visie op de gewijzigde omstandigheden in Nederland op dat vlak.

**01.03 Marie-Christine Marghem, ministre:** Merci, chers collègues, pour vos questions qui sont bien sûr éminemment importantes pour la Belgique, et j'y répondrai séparément, bien que certains éléments se recoupent et s'enrichissent mutuellement pour chacune de vos questions.

Suite à une situation inquiétante d'augmentation de l'activité sismique – vous l'avez rappelé, madame Dierick – dans la zone d'extraction de gaz L, les Pays-Bas ont identifié un certain nombre de mesures nationales, reprises dans la lettre au Parlement du 29 mars 2018, visant à restreindre le plus rapidement possible la production de gaz naturel de ce gisement et de ne plus extraire de gaz L d'ici 2030. Le projet de décision finale est attendu pour l'été.

Dans ce cadre, les Pays-Bas n'ont pas apporté pour l'instant de modification à l'annonce de l'arrêt des exportations de gaz L de leur pays vers le nôtre pour la fin 2029. Plusieurs concertations ont pris place entre les Pays-Bas et les pays limitrophes consommateurs de gaz L afin d'identifier, en complément des mesures étudiées aux Pays-Bas, des mesures pouvant être prises par les pays importateurs, dont la Belgique, pour réduire l'extraction de gaz L aux Pays-Bas.

La Belgique reconnaît la nécessité de solidarité entre les pays touchés par la problématique et est également prête à y contribuer. Néanmoins, nous avons attiré l'attention sur les éléments suivants (et j'ai eu l'occasion de le dire moi-même, déjà à deux reprises, au ministre de l'Énergie hollandais): 1. Les clients belges alimentés en gaz L sont à 90 % des "clients protégés". 2. La Belgique a déjà effectué de nombreux efforts depuis 2012, notamment la mise en place d'un processus de conversion des utilisateurs de gaz L vers le gaz H, dès l'année dernière, et dont l'implémentation à grande échelle commence déjà ce 1<sup>er</sup> juin 2018, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises.

Troisièmement, le plan de conversion de la Belgique est optimisé et mis en œuvre de manière proactive

avant le début de la réduction des exportations néerlandaises en 2022 avec plus de quatre ans d'avance.

Denier élément, la Belgique a une avance confortable en termes de conversion, l'ensemble des centrales électriques et une partie importante des industriels ayant déjà effectué une conversion vers le gaz H.

Mevrouw Dierick, wat betreft uw tweede vraag, de langetermijncontracten met GasTerra waarover sommige leveranciers beschikken die op de Belgische markt actief zijn, zijn handelscontracten waarop de Belgische overheden geen invloed hebben. Ik ken de clausules van de contracten niet en kan dus niet beoordelen of er een mechanisme bestaat waardoor de Nederlandse overheid al dan niet kan interageren op de clausules van die contracten.

Les fournisseurs ont également annoncé qu'ils respecteraient ces contrats.

Pour votre troisième question, je vous dirais que la concertation se poursuit. J'ai écrit à mes collègues régionaux en novembre. Sans aucune réponse de leur part, je leur ai réécrit en février. Aujourd'hui, tous ont répondu. Nous nous sommes rencontrés le 13 mars dernier à ce sujet. Cette concertation n'a pas abouti à un accord. La concertation a donc eu lieu mais aucun accord n'a pu être trouvé. J'examine actuellement les suites à donner à ce désaccord qui est sans conséquence sur le financement de l'opération en ce qui concerne les compétences fédérales. Car comme vous l'avez rappelé vous-même, la prise en charge financière s'effectue conformément à la loi et comme annoncé dans ma note de politique générale, dès le 27 octobre 2016, chaque niveau de pouvoir assume ses compétences et prend financièrement en charge celles-ci.

Mon objectif reste la concrétisation de l'accord de gouvernement traduit dans ma note de politique générale du 27 octobre 2016 dans laquelle je disais:

"Akkoord over een financieringsmechanisme. De indicatieve planning maakt het mogelijk om nauwkeurig de kosten van de omzetting van aardgas van een laagcalorisch gas naar een hoogcalorisch gas te bepalen. De toewijzing van de opbrengsten moet de materiële en territoriale bevoegdheden respecteren. De ontvangsten van een overheidsniveau mogen niet worden toegewezen aan een ander overheidsniveau. De oprichting van een nationaal fonds, bepaald in het regeerakkoord, zal deze regels naleven".

Je réponds à M. Wollants.

Concernant votre première question, le gouvernement néerlandais souhaitant atteindre l'objectif dès que possible, un large éventail de possibilités ont été étudiées, tant au niveau de l'offre que de la demande.

Dans cette recherche de nouvelles mesures, les Pays-Bas ont consulté les différents acteurs pouvant contribuer aux mesures tant au niveau interne aux Pays-Bas qu'externe comme dans les pays importateurs de gaz L que sont l'Allemagne, la Belgique et la France.

Il ressort de cet exercice et appel à contribution qu'au plus tard pour octobre 2022, une diminution du niveau d'extraction à 12 BCM (*billion cubic meters*) pourrait être atteinte conformément à la première analyse menée par GTS (Gasunie Transport Services, le gestionnaire de réseau néerlandais).

Cela a été rendu possible grâce à des mesures supplémentaires du côté de l'offre, comme par exemple la construction d'une unité de production d'azote supplémentaire à Zuidbroeck en Hollande qui devra être opérationnelle le 1<sup>er</sup> octobre 2020, et du côté de la demande, comme le basculement au gaz H de certains gros consommateurs néerlandais en plus des plans de conversion de réseau L déjà en place en Allemagne et en Belgique.

Wat de versnelde omschakeling betreft, beslist door de Nederlandse autoriteiten, wens ik te onderstrepen dat ons land reeds geruime tijd een aanzienlijke inspanning heeft geleverd wat betreft conversiemaatregelen.

Pour votre deuxième question, la base du planning de conversion est l'annonce faite par les autorités néerlandaises aux autorités belges concernant la fin des exportations du gaz en 2030. Cette annonce a été faite en 2012.

Dès l'annonce par les autorités néerlandaises en 2012 de diminuer les exportations de gaz L vers la

Belgique à moyenne échéance, entre 2024 et 2030, les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution ont élaboré un planning de conversion totale du marché belge du gaz L pour la fin 2029. Bien que la date annoncée par les Pays-Bas pour le début de la diminution des exportations était 2024, une phase pilote de conversion a déjà été réalisée en 2016 et en 2017.

Par ailleurs, dès 2015, la dernière zone industrielle importante alimentée en gaz pauvre a été convertie. Pour ce qui est des unités de production électrique, plus aucune de celles-ci n'est alimentée en gaz pauvre. Cette année, une opération de conversion importante aura lieu, à savoir environ 50 000 connexions qui seront converties au gaz H à partir du 1<sup>er</sup> juin 2018. Une campagne d'information de la population a été mise en place en 2017. Elle a été lancée à l'occasion d'une conférence de presse des ministres belges de l'énergie, fédéral et régionaux. Le planning indicatif de conversion a été communiqué à ce moment-là à la population. La Belgique a établi ce planning en tenant compte de la date de fin des exportations annoncées par les autorités néerlandaises prenant en compte, entre autres, certains contrats à long terme conclus par le marché avec le producteur néerlandais GasTerra.

Synergrid poursuit les travaux pour la fixation d'un planning plus définitif et il existe actuellement un planning pour les trois années à venir: 2018, 2019 et 2020. La procédure élaborée prévoit que chaque année, le calendrier de conversion soit approuvé pour les trois années à suivre.

Comme indiqué précédemment, la grande majorité des consommateurs industriels ainsi que toutes les centrales électriques ont déjà été convertis au gaz H. La Belgique doit maintenant poursuivre la conversion des réseaux de distribution. Ce processus a été entamé il y a plusieurs années. En ce qui concerne une accélération immédiate du planning de conversion, cette possibilité a été évaluée mais n'est pas envisageable en pratique. Le planning est en effet le fruit d'un compromis entre différentes contraintes: gestion des coûts additionnels, faisabilité de l'utilisation de l'infrastructure de transport et de distribution existante, capacité nécessaire à l'approvisionnement du marché français, contraintes liées à la vérification de compatibilité des appareils, etc.

Ce planning indicatif élaboré par Synergrid et Fluxys en concertation avec les parties prenantes tient également compte des capacités nécessaires dans le réseau de transport pour l'approvisionnement du marché belge en gaz riche et en gaz pauvre et de l'approvisionnement du marché français en gaz pauvre.

Le planning développé tient compte du délai de réalisation des besoins supplémentaires en infrastructure de transport, des opérations à réaliser par les gestionnaires de réseau de distribution en vue d'adapter la pression de distribution, de la nécessité d'avertir les consommateurs deux ans à l'avance et de la disponibilité de techniciens habilités pour réaliser la vérification des appareils.

Sur la base de ce planning, il reste 2 BCM vis-à-vis de la consommation actuelle de 5 BCM après la conversion de Bruxelles, c'est-à-dire après 2024. Suite aux dernières évolutions aux Pays-Bas, le planning n'a donc pas subi d'adaptations.

Pour conclure, la Belgique a déjà fait de nombreux efforts pour réduire sa consommation de gaz L et ne peut, à ce stade, que poursuivre les actions initiées. L'opération de conversion débutera comme prévu cette année pour se clore en 2029. Cependant, comme expliqué précédemment, la réduction de consommation de gaz L prévue suite à l'application de ce plan à l'horizon 2022, combinée aux différentes autres mesures appliquées en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, devrait être suffisante pour permettre de réduire le niveau de production à Groningen à 12 BCM sans mettre en danger la sécurité d'approvisionnement des consommateurs qui ne seront pas convertis au gaz H avant 2022. J'en ai terminé et je vous remercie pour votre attention.

**01.04** **Leen Dierick** (CD&V): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, dank u voor het zeer uitgebreide antwoord. Het ging wat snel voor de vertaling, maar ik heb geprobeerd om het goed te verstaan.

In de media hebben we vernomen dat Nederland een vroegere stopzetting overweegt, maar op dit ogenblik heeft België nog geen definitieve beslissing gekregen. Die wordt wel verwacht tegen de zomer. Ik stel voor om alles goed voor te bereiden en goed proactief na te denken. Stel dat wordt beslist dat alles stopt tegen 2022, dan moeten we daar klaar voor zijn. U zegt zelf dat het overschakelingsplan goed loopt en dat België zeker en vast inspanningen doet. Ik kan alleen maar tevreden zijn dat het overschakelingsplan werd geoptimaliseerd en efficiënter werd gemaakt.

Als ik het goed begrijp, zegt u dat België al vier jaar voorop loopt. Zegt u dan eigenlijk dat we tegen 2025 helemaal klaar zijn? Dat heb ik niet goed begrepen. Als we dan tegen 2022 klaar moeten zijn, lopen we eigenlijk nog drie jaar achterop. Daar krijg ik graag meer duidelijkheid over. Ik heb begrepen dat we tegen 2025 klaar zouden zijn.

Het nationaal fonds staat in het regeerakkoord. Ik hoop dat dit wordt gerealiseerd. Het is jammer dat de regionale collega's de eerste keer verstek hebben gegeven op uw vergadering, maar de tweede keer zijn ze toch rond de tafel gaan zitten. Ik ben blij dat u zegt dat dit geen gevolgen heeft voor de federale bevoegdheden, maar ik hoop vooral dat dit geen gevolgen heeft voor de gewone burger in de straat.

**01.05 Bert Wollants (N-VA):** Mevrouw de minister, dank u voor uw zeer uitgebreide antwoord.

Er is heel veel aandacht van de burgers voor deze problematiek. In bepaalde gevallen vragen zij zich af hoe het allemaal zal verlopen, zeker met het nieuws dat nu uit Nederland komt als men hoort waar zij naartoe willen. We moeten die evoluties goed volgen.

Zoals u al hebt gezegd moet u nauw contact onderhouden met uw Nederlandse collega's om te bekijken hoe dat allemaal verder zal verlopen. Dan kunnen we zorgen dat we tijdig klaar zijn, want men weet natuurlijk nooit hoe dat dossier zich verder zal ontwikkelen. Gewoonlijk komt het hoger aan de agenda te staan naarmate de effecten op het terrein in Groningen duidelijker aanwezig zijn. De Nederlanders verwachten uiteraard dat hun overheid er alles aan doet om dat soort zaken te voorkomen. Dat betekent ook dat wij de vinger aan de pols moeten houden en dat we vooruit moeten blijven kijken om te zien wat er mogelijk is. Het versnellen van een en ander is inderdaad geen eenvoudige kwestie. Vandaar dat we zeker de lijn met Nederland moeten openhouden zodat we ons kunnen blijven aanpassen en onze burgers de garantie kunnen bieden dat die bevoorrading in orde is, dat ze verzekerd blijft en dat ze de juiste prijs zal hebben.

**01.06 Marie-Christine Marghem, ministre:** Monsieur le président, brièvement et on peut en discuter entre nous, je vais transmettre à Mme et M. les députés la traduction totale de la réponse pour que vous puissiez revenir vers moi au sujet du timing.

Le **président:** Madame la ministre, je vous remercie. Je suppose que ceci ne nécessite pas de réplique.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

## **02 Samengevoegde vragen van**

- de heer Kristof Calvo aan de vice-eersteminister en minister van Werk, Economie en Consumenten, belast met Buitenlandse Handel, over "de energienorm" (nr. 23520)
- de heer Michel de Lamotte aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de energienorm" (nr. 24099)
- mevrouw Karine Lalieux aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de energienorm" (nr. 24815)
- de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de vaststelling van een energienorm" (nr. 24906)
- mevrouw Karin Temmerman aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de uitwerking van de energienorm" (nr. 25023)
- de heer Bert Wollants aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de energienorm" (nr. 25152)
- de heer Benoît Friart aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de energienorm" (nr. 25166)

## **02 Questions jointes de**

- M. Kristof Calvo au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "la norme énergétique" (n° 23520)
- M. Michel de Lamotte à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la norme énergétique" (n° 24099)
- Mme Karine Lalieux à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la norme énergétique" (n° 24815)
- M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'établissement d'une norme énergétique" (n° 24906)
- Mme Karin Temmerman à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable,

sur "l'élaboration de la norme énergétique" (n° 25023)

- M. Bert Wollants à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la norme énergétique" (n° 25152)

- M. Benoît Friart à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la norme énergétique" (n° 25166)

**02.01 Michel de Lamotte** (cdH): Monsieur le président, madame la ministre, au mois de janvier, la FEB vous avait posé la question de savoir si la norme énergétique deviendrait une réalité en 2018. À cela, vous aviez répondu que celle-ci était liée au mécanisme de dégressivité *offshore*, actuellement examiné par la Commission européenne. Vous ajoutiez qu'en fonction de cette position, le Fédéral et les Régions devront se concerter afin de proposer un système favorisant les entreprises sans pénaliser les particuliers.

Si je souhaite bien entendu que soit mise en place une norme nationale pour préserver la compétitivité des industries électro-intensives, j'aimerais néanmoins en savoir davantage sur les mécanismes que vous envisagez pour votre "norme énergétique". Je suppose que le mécanisme de dégressivité *offshore* n'en constitue qu'un des paramètres.

Cette norme devant être prise au niveau national, j'aimerais savoir où en sont les négociations avec les autres entités fédérées? Cette norme énergétique est-elle envisagée sur la base d'une enveloppe fermée? Lorsque vous dites que vous attendez la position de la Commission concernant le mécanisme de la dégressivité *offshore*, s'agit-il de la dernière pierre d'achoppement quant à la mise en place de la norme énergétique? D'autres paramètres sont-ils susceptibles de poser problème? Si oui lesquels?

**02.02 Karine Lalieux** (PS): Monsieur le président, madame la ministre, le 30 mars 2018, le gouvernement fédéral s'est mis d'accord pour mettre en place une norme énergétique. En termes de pouvoir d'achat et de compétitivité, tous s'accordent à dire qu'il importe de veiller à ce que les entreprises et les ménages payent le "juste prix" pour l'énergie qu'ils consomment et les services collectifs qui y sont liés (réseaux de transport et de distribution sûrs et fiables notamment). Cependant, il faut absolument éviter que la facture des consommateurs résidentiels et des PME soit augmentée, afin de réduire la facture des grandes industries, comme cela a été pratiqué en Allemagne par exemple.

Madame la ministre, quels actes concrets seront-ils posés pour mettre en place cette norme énergétique et quels sont vos projets à cet égard pour les prochains mois? Pouvez-vous nous garantir que cette norme énergétique n'aura pas comme conséquence de réduire les aides octroyées via les tarifs sociaux ou d'augmenter la facture des consommateurs résidentiels?

**02.03 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, mes collègues s'étant longuement étendus sur le sujet, je peux être très bref.

Où en sommes-nous dans l'élaboration d'une norme énergétique?

**02.04 Karine Lalieux** (PS): (...)

**02.05 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame Lalieux, je me suis trompé. Je vous présente mes excuses et je retire ce que j'ai dit.

**Le président:** Ils ont été très bons!

Vous vous être trompé d'une seule lettre, monsieur Nollet.

**02.06 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Ils ont été très pertinents. Je vais donc faire vite et avec beaucoup moins de pertinence.

Madame la ministre, où en est-on dans l'élaboration d'une norme énergétique? Quel contenu et quelles modalités allez-vous donner à cette norme? Confirmez-vous être chargée de déposer un avant-projet de loi relatif à cette norme en Conseil des ministres pour le 20 juillet 2018 au plus tard? Confirmez-vous être chargée de déposer un avant-projet de loi réformant le système de dégressivité de la surcharge *offshore* au Conseil des ministres du 31 mai 2018 ?

**02.07 Karin Temmerman** (sp.a): Mevrouw de minister, hoe zal de energienorm vorm krijgen? Is er sprake

van een voorontwerp van wet tegen 20 juli? Dat hebben wij althans in de media vernomen. Welke denksporen worden momenteel voor de concrete uitwerking overwogen?

Waarin verschilt die methode van de monitoring van de prijzen, zoals de CREG nu al doet?

Ten slotte, in Nederland heeft het Planbureau een doorrekening gemaakt van de inkomenseffecten van het klimaat- en energiebeleid. Daaruit bleek dat arme gezinnen tot drie keer meer betalen dan rijke gezinnen. Uit een doorlichting door Ernst&Young van de bijdragen aan de financiering versus de bijdragen aan de vervuiling, bleek dan weer dat bepaalde sectoren de maatschappij meer lasten, op het vlak van het milieu, dan lusten, op het economische vlak, opleveren. Zult u het Planbureau de opdracht geven om ook voor België een dergelijke analyse te maken?

**02.08 Bert Wollants (N-VA):** Mevrouw de minister, aangezien de pertinentie van een en ander al meermaals is gebleken, zal ik mij ook beperken tot de vragen.

Welke vergelijkingsbasis zult u hanteren om dat deel van het regeerakkoord vorm te geven? De kosten mogen immers niet hoger liggen dan in de ons omringende landen. Op welke manier zult u die afspraak respecteren? Mogen de kosten niet hoger liggen dan het gemiddelde van onze buurlanden of niet hoger liggen dan de kosten in het duurste aangrenzend land?

Zal er een aparte norm worden gedefinieerd per energiebron of zullen alle energiebronnen worden gegroepeerd om de berekening te maken? Wat is uw visie daarop?

De CREG vergelijkt elk semester de prijzen met die in de ons omliggende landen. Die oefening toont vandaag aan dat België voor particulieren en professionele verbruikers op het vlak van elektriciteit nu het tweede duurste land is van de ons omringende landen; wij zijn 18 tot 22% duurder dan het gemiddelde. Is het de bedoeling dat de energienorm de kosten doet dalen tot dat gemiddelde?

**02.09 Benoît Friart (MR):** Madame la ministre, la norme énergétique est une mesure figurant dans l'accord de gouvernement. Il y est écrit qu'elle "aura pour but de veiller à ce que les différentes composantes du coût de l'énergie ne soient pas plus élevées en Belgique que chez nos voisins, de manière à préserver la compétitivité de nos entreprises et le pouvoir d'achat des ménages".

Afin d'œuvrer à la compétitivité de nos entreprises, la norme énergétique tiendra précisément compte des industries ayant un profil intense de consommateur d'énergie. Selon Febeliec, qui regroupe les grands utilisateurs d'électricité, les coûts élevés de celle-ci entraînent un impact négatif sur le développement de l'emploi et peuvent aussi limiter les investissements de nos entreprises. D'un autre côté, un audit commandé par la même fédération estime que nos industries paient un surcoût de 10 à 34 % sur l'électricité par rapport aux pays voisins.

La norme sera coulée dans un avant-projet de loi déposé en première lecture pour le 20 juillet. Le *timing* est serré pour les autres mesures à prendre en amont, mais de manière générale, j'aimerais vous poser les questions suivantes.

Qui sera chargé d'élaborer la norme énergétique, et avec quel appui? Les travaux ont-ils déjà débuté? Au regard des prix de l'électricité pratiqués chez nos voisins, vers quels objectifs chiffrés devrait tendre la norme énergétique afin de renforcer la compétitivité de nos entreprises?

Le **président**: Voilà, maintenant, le tour de questions complet!

Vous avez la parole, madame la ministre.

**02.10 Marie-Christine Marghem, ministre:** Monsieur le président, madame et messieurs les députés, le gouvernement s'est engagé à adopter une norme énergétique. Celle-ci, qui sera fonction du profil de consommation et de l'intensité énergétique, aura pour but, comme vous l'avez rappelé, de veiller à ce que les différentes composantes du coût de l'énergie ne soient pas plus élevées en Belgique que chez nos voisins. L'objectif est de préserver la compétitivité de nos entreprises et le pouvoir d'achat des ménages.

Cette norme s'appliquera aux différentes composantes. Une attention particulière sera réservée au coût du gaz et de l'électricité pour les industries pourvues d'un profil intense en énergie.

Vous avez également rappelé qu'un avant-projet de loi sera déposé en première lecture pour le 20 juillet prochain. Dans cette optique, je déposerai aussi en Conseil des ministres du 31 mai un avant-projet de loi réformant le système de la dégressivité de la surcharge *offshore*.

Comme composantes de la norme énergétique, on retrouve, pour ce qui concerne le fédéral (et il importe de réfléchir par niveau de pouvoir): les prix de la *commodity* (l'électricité ou le gaz); celui du transport (en ce compris les surcharges de service public telles que la réserve stratégique); la surcharge *offshore*; la cotisation fédérale qui, rappelons-le, couvre les clients protégés et le coût de la régulation.

En résumé: le produit, le transport, les taxes, les surcharges. Il paraît acquis qu'une norme énergétique fédérale seule ne pourrait être pertinente si elle devait être compensée par des augmentations décidées à un autre niveau de pouvoir. Il résulte de l'accord de gouvernement fédéral que la norme énergétique n'a d'intérêt que si elle permet de préserver le pouvoir d'achat et de maintenir la compétitivité des entreprises belges par rapport aux prix pratiqués aux Pays-Bas, en France, en Allemagne et dans une certaine mesure, au Royaume-Uni.

Si l'on admet, comme le fait à juste titre l'accord de gouvernement fédéral, que l'essentiel de la détermination d'une norme énergétique, tant pour les entités fédérées que pour le fédéral, réside dans le fait de préserver la compétitivité, partant de l'emploi, alors il convient de mettre méthodiquement en avant les priorités suivantes: il y a lieu de réaliser un monitoring des prix pratiqués en Belgique, d'une part, et le *benchmarking*, la comparaison des prix avec les pays précités en continu et pour chaque composante de prix, d'autre part.

Pour y parvenir, il est nécessaire d'adopter un baromètre de la compétitivité belge qui serait accepté par toutes les entités et qui serait la référence reconnue. Sans attendre une habilitation législative, je viens de solliciter la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) en vue de collaborer à la création via la plate-forme Forbec d'une étude annuelle relatant l'évolution des composantes de la facture d'électricité et de gaz pour l'ensemble du pays, et la comparaison avec les pays voisins. En effet, une analyse approfondie et objective doit être le point de départ afin de déterminer une norme de compétitivité. C'est en tout cas le sens de la réflexion en cours, qui sera concrétisée dans un avant-projet.

Une norme énergétique, dans la mesure où celle-ci poursuit l'objectif de préserver le pouvoir d'achat des ménages, ne peut avoir pour conséquence de réduire les aides octroyées via les tarifs sociaux qui sont financés par la cotisation fédérale. Une telle étude se devrait d'être acceptée par toutes les entités et d'être la référence reconnue. Il convient préalablement de s'assurer que les composantes de la norme identifiées précédemment, en particulier celles de la dégressivité sur la surcharge offshore, sont compatibles avec le droit européen. Les discussions actuelles au niveau européen sont encore dans une phase informelle et une argumentation détaillée de la Commission est attendue afin de pouvoir notifier officiellement le système de dégressivité offshore. C'est pourquoi je proposerai au gouvernement une solution à ce sujet.

Je serai tout particulièrement attentive à la question de Mme Lalieux sur les conséquences et l'impact éventuel concernant les aides actuellement octroyées via les tarifs sociaux. Il va de soi que je prendrai soin de ne pas porter préjudice au pouvoir d'achat de nos concitoyens, comme prévu dans l'accord de gouvernement et comme repris dans la stratégie fédérale.

En ce qui concerne les questions plus techniques de M. Wollants, une attention toute particulière sera portée au coût du gaz et de l'électricité pour les industries ayant un profil intense en énergie. Par ailleurs, comme dit précédemment, j'ai sollicité la CREG pour la réalisation de cette étude, qui relatera l'évolution de l'ensemble des composantes de la facture d'électricité et de gaz pour l'ensemble du pays et la comparaison avec les pays voisins, ce qui nous permettra d'avoir une vue très précise des consommateurs intenses en énergie.

Tous ces éléments vont nous permettre, j'espère, d'avoir un baromètre de la compétitivité belge, qui devrait, s'il est accepté par les quatre niveaux de pouvoir, être l'élément central pour dégager ensemble une norme énergétique.

**02.11** **Michel de Lamotte** (cdH): Madame la ministre, je prends acte de votre réponse qui laisse encore un certain nombre de questions pendantes par rapport à l'évolution du dossier.

J'ai bien entendu ce que vous préparez. Il n'en reste pas moins que des questions subsistent, notamment par rapport à la position de la Commission européenne. Était-ce la dernière pierre d'achoppement?



Vous avez annoncé un certain nombre de mesures. J'attends de les voir. J'aurais surtout voulu faire remarquer que les activités électro-intensives ne sont pas que des industries mais aussi des PME et des commerces. J'aurais voulu que nous soyons clairs sur cette dimension. Nous reviendrons sur le sujet. Je ne serai pas plus long aujourd'hui.

**02.12 Karine Lalieux (PS):** Monsieur le président, madame la ministre, je vous remercie.

J'ai bien entendu qu'on ne touchera pas à toutes les aides sociales et au tarif social. Je n'ai pas encore entendu si la facture des consommateurs résidentiels n'allait pas augmenter, selon le modèle allemand. J'espère que non. Si je comprends bien toutes les étapes qui doivent encore être franchies avec le baromètre de la compétitivité, l'étude de la CREG, la validation par les quatre Régions et un avant-projet de loi, le 20 juillet, j'ignore comment vous allez conserver le *timing*.

Nous savons que, le 20 juillet, le Parlement est en congé. Vous disposerez de deux mois supplémentaires pour vous tenir à votre timing car, compte tenu des difficultés qui règnent autour du pacte énergétique, je ne vois pas comment une validation pourrait intervenir en moins de trois mois. Nous avons des bribes de réponse et nous verrons ultérieurement.

**02.13 Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen):** Je prends note, madame la ministre, de l'agenda sur lequel vous vous êtes engagée et je vous interrogerai ultérieurement puisque aujourd'hui le temps nous est compté.

**02.14 Karin Temmerman (sp.a):** Mevrouw de minister, ik dank u voor uw antwoord.

**02.15 Bert Wollants (N-VA):** Mevrouw de minister, het is inderdaad belangrijk dat er studies komen, zodat wij daar een goed zicht op hebben.

Het is alom bekend dat vooral elektro-intensieve bedrijven worden blootgesteld aan de effecten van prijsstijgingen. Nochtans moeten wij vermijden dat wij een verkeerde definitie van elektro-intensief gebruiken. De heer de Lamotte heeft er al naar verwezen dat op het Europese niveau een aantal definities van elektro-intensief de ronde doen. Die gaan uit van een minimumverbruik van energie, terwijl het bij een kmo kan zijn dat energie een zeer groot deel van haar product uitmaakt, waardoor die onderneming elektro-intensief is, maar zij niet aan een minimumverbruik van stroom komt. Wij moeten daarvoor opletten, want als wij de verkeerde definitie gebruiken, zou het wel eens kunnen dat er heel veel bedrijven uit de boot vallen. Dat is mijn bezorgdheid, maar ik ben ervan overtuigd dat u zich die bedenking ook al hebt gemaakt en dat u er terdege rekening mee zult houden.

**02.16 Benoît Friart (MR):** Monsieur le président, je remercie la ministre pour ses réponses.

J'aimerais mettre en exergue l'initiative de demander à la CREG cette étude annuelle qui permettra tant d'analyser les différentes composantes des prix d'une facture d'électricité et de gaz que d'en évaluer l'évolution. Il est important de pouvoir comparer les résultats avec nos pays voisins pour une vue précise afin de prendre de bonnes mesures.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

### **03 Questions jointes de**

- M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'élaboration du plan national climat-énergie 2030" (n° 23856)

- M. Daniel Senesael à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le paquet énergie-climat 2020-2030" (n° 23865)

- M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'élaboration du plan national énergie - climat" (n° 24905)

- Mme Karin Temmerman à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le plan national énergie - climat" (n° 25175)

### **03 Samengevoegde vragen van**

- de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de uitwerking van het nationaal klimaat- en energieplan 2030" (nr. 23856)

- de heer Daniel Senesael aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het

**energie- en klimaatpakket 2020-2030" (nr. 23865)**

**- de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de uitwerking van het nationaal energie- en klimaatplan" (nr. 24905)**

**- mevrouw Karin Temmerman aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het nationaal energie- en klimaatplan" (nr. 25175)**

**03.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, la Belgique doit remettre son Plan National Énergie-Climat (PNEC) 2030 fin décembre. Cette échéance peut paraître encore lointaine mais nous savons que la Belgique a souvent eu des difficultés à respecter les délais, raison pour laquelle j'aimerais faire le point avec vous

Madame la ministre, où en est-on dans l'élaboration de ce PNEC? Comment avez-vous planifié le travail pour respecter le timing? Confirmez-vous devoir remettre un état des lieux au plus tard le 15 octobre 2018 au gouvernement de sorte que la Belgique sera en mesure de rendre son plan avant le 31 décembre 2018? Quel est le calendrier précis? Où en est le fédéral dans la partie qui lui revient? Quelles sont les mesures fédérales que vous envisagez dans ce domaine? Comment avez-vous planifié le travail du fédéral pour la suite? Quelle association des ONG et des citoyens avez-vous prévue dans le cadre de l'élaboration du PNEC et à quel moment? Pouvez-vous vous engager pour déposer un PNEC dans les délais et surtout qu'il soit ambitieux? Quel niveau d'ambition le PNEC visera-t-il?

**03.02 Daniel Senesael** (PS): Madame la ministre, je vous ai interrogée récemment sur les avancées obtenues dans le cadre du *burden sharing* 2021-2030 et vous m'avez répondu, je cite: "Concernant les travaux préparatoires pour le *burden sharing* 2021-2030, la décision a été prise lors de la dernière réunion de la Commission Nationale Climat, le 31 mai 2017, de mandater un groupe technique qui serait chargé de réaliser une analyse des éléments qui doivent faire l'objet d'une répartition 2021-2030 et une synthèse contenant les principes qui ont mené à l'accord précédent, et notamment les clés de répartition appliquées en 2013-2020, ainsi que les autres options envisagées."

J'ai toutefois été surpris de la suite de la réponse, dans laquelle vous nous dites: "À ce jour, le mandat nécessaire pour débiter l'analyse n'a pu encore être validé en bonne et due forme, ce qui explique que les travaux du groupe technique n'ont, à l'heure actuelle, pas pu être entamés."

Madame la ministre, pouvez-vous nous détailler les raisons pour lesquelles, plus de dix mois après la décision de mandater un groupe technique pour se pencher sur un point aussi essentiel, aucune avancée n'a pu être enregistrée? Quels éléments bloquent au niveau du mandat nécessaire pour l'analyse? Pouvez-vous nous donner une échéance quant au début de cette analyse?

**03.03 Karin Temmerman** (sp.a): Mevrouw de minister, in de slides bij het Energiepact lezen wij dat België ditmaal van plan is bij de Europese Commissie een geïntegreerd nationaal energie- en klimaatplan (NEKP) in te dienen. Nochtans sprak Vlaams minister van Energie Tommelein eerder van de afwerking tegen november 2018 van het Vlaamse deel van dat plan. Er rest u dus maar weinig tijd meer, om tegen 1 januari 2019, zijnde de deadline voor de Europese Commissie, een geïntegreerd plan te maken.

Ten eerste, moeten de Gewesten en de federale overheid elk overeenkomstig de slides bij het Energiepact, in juli 2018 klaar zijn met hun bijdrage? Wat houdt die bijdrage precies in? Wat moeten de regio's allemaal bezorgen?

Ten tweede, is er voorafgaand aan de dataverzameling overleg geweest over een gemeenschappelijke visie van waaruit het plan moet vertrekken? Dat lijkt noodzakelijk, indien wij tot een geïntegreerd plan willen komen. Wordt het daarentegen opnieuw knip- en plakwerk van de verschillende plannen van de verschillende regio's?

Ten derde, de Interparlementaire Klimaatcommissie lijkt, net als de commissie voor het Bedrijfsleven voor updates, een goede plek te zijn om regelmatig een meer uitgebreide stand van zaken te krijgen en over de inhoud van het plan met alle partijen in dialoog te gaan. Het plan moet tenslotte meerdere regeringen overleven, met name tot 2030. Zult u in de commissie tussentijdse en uitgebreide toelichtingen bij het plan geven? Ik hoop dat u daarvoor frequenter aanwezig bent dan dat u aanwezig bent voor het beantwoorden van vragen.

Ten vierde, zullen wij in dat NEKP de ambitie formuleren om tegen 2050 naar een nuluitstoot te evolueren,

zoals het akkoord van Parijs vraagt?

Ten vijfde, wordt bij de opmaak van het plan naar een harmonisatie van de monitoringmethodes van de verschillende entiteiten gekeken? Momenteel hanteert elke regio verschillende manieren om de broeikasgasemissies te ramen en de impact van de beleidslijnen te evalueren. Verschillende onderzoeksrapporten vragen al jaren om die kwestie aan te pakken. Bent u daarmee bezig?

Ten slotte, afgaande op uw speech op het Fluxys Forum voorbij maandag, nadert de opmaak van het plan de finish. Klopt dat? Wat is het verdere traject voor de opmaak van het plan, zowel voor 2018 in aanloop naar de draftversie als voor 2019 in aanloop naar het definitieve plan? Kunt u meer duiding geven bij de tijdslijn, de te verzamelen data en de stakeholders, die zullen worden geconsulteerd?

**03.04 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, je répondrai à chaque question.

La réponse à la question très fouillée de Mme Temmerman est également fouillée. Veuillez m'excuser pour la longueur mais c'est la matière qui l'exige.

Le Plan National Énergie-Climat (PNEC) est en cours de préparation. Ce travail s'effectue sous la coordination d'un groupe mixte composé des experts, des administrations fédérales et régionales en charge de l'énergie et du climat établi conjointement par le groupe CONCERE et la Commission Nationale Climat (CNC).

Ces deux organes ont adopté fin décembre la méthodologie de travail pour l'élaboration du PNEC. Le calendrier adopté prévoit que les différentes entités soumettent leur plan respectif à la CNC et à la CONCERE pour le 15 juillet 2018 au plus tard.

Le premier projet consolidé de plan national est attendu pour le 1<sup>er</sup> octobre tandis que l'approbation finale est prévue pour le 15 décembre au plus tard en vue de la soumission du projet de PNEC à la Commission européenne le 31 décembre 2018, comme le prévoit le projet de règlement gouvernance de l'Union de l'énergie et climat.

Les arrangements convenus entre la CNC et CONCERE prévoient une consultation publique et une concertation nationale sur le projet de plan début 2019 au cours du délai pendant lequel la Commission européenne réalisera l'analyse du projet de PNEC et formulera ses recommandations.

L'échéance pour la soumission de la version finale du plan est le 31 décembre 2019. À cette même échéance, la Belgique devra également soumettre sa stratégie basse émission à long terme, conformément au règlement européen sur la gouvernance de l'Union de l'énergie.

Concernant la répartition des efforts pour la période 2021-2030, le groupe de travail chargé par la CNC d'établir un état des lieux préalable a présenté son rapport aux membres de la CNC lors de la réunion du 6 décembre 2017.

Conformément au mandat reçu de la CNC, ce rapport comprend un état des lieux des dossiers climat et énergie en lien avec le dossier *burden sharing* et la manière dont ces dossiers s'articulent entre eux. Il comprend également des recommandations sur les éléments à prendre en considération directement ou indirectement.

La deuxième partie du rapport consigne les principes appliqués dans le cadre des négociations du *burden sharing* 2013-2020 pour répartir les différents éléments de l'accord, ainsi que différentes options sur la base des principes formulés dans les avis existants du Conseil fédéral pour le développement durable et dans le rapport d'information du Sénat notamment. Ce rapport est disponible sur le site internet de la CNC.

Mevrouw Temmerman, de stuurgroep ENOVER-NEKP 2030 werd opgericht in april 2016 en bestaat uit experts van de federale en de gewestelijke energieadministraties.

C'est la traduction du début de la réponse que je viens de faire. Je vais un peu plus loin. De toute façon, vous recevrez la version intégrale.

Met de nodige iteraties hopen wij tot een coherent en geïntegreerd plan te kunnen komen, ook inzake de

door de Gewesten gehanteerde monitoringmethodes. De broeikasgasemissie-inventarissen worden beheerd door de gewesten en zijn relatief goed geharmoniseerd. Echter, de NKC erkent dat de methodes voor de rapportering van beleidsmaatregelen kunnen worden verbeterd. Elke entiteit hanteert immers een eigen methode voor haar inschattingen *ex post* en *ex ante* en dus zijn gegevens over maatregelen vaak gefragmenteerd, niet vergelijkbaar, geaggregeerd of uitgedrukt met verschillende indicatoren.

Zowel de ontwerpverordening inzake governance als de Overeenkomst van Parijs vereist de uitwerking van lagekoolstofstrategieën op lange termijn tegen 2050. Volgens de ontwerpverordening inzake governance moeten die plannen bij de Commissie worden ingediend tegen 1 januari 2020.

De Europese Raad van 22 maart 2018 verzocht daarenboven de Europese Commissie om niet later dan het eerste kwartaal van 2019 op de proppen te komen met een voorstel voor een strategie voor de langetermijnreductie van de broeikasgasuitstoot van de Europese Unie in overeenstemming met de Overeenkomst van Parijs, die rekening houdt met de nationale plannen.

Het nationaal energie- en klimaatplan heeft echter 2030 als richtjaar en zal de doelstelling voor 2050 niet direct opnemen. Er zal bij de evaluatie wel getoetst worden of het effect van het gecumuleerd voorgesteld beleid op spoor zit om de eerder afgesproken doelstellingen in 2050 te bereiken.

Tot slot, wat het verdere traject betreft, ik vrees dat er de komende maanden nog veel werk op de plank ligt. Mijn administraties schrijven volop aan de federale insteek voor het NEKP. De federale bijdrage wordt gecoördineerd door een federale taskforce, voorgezeten door de directeurs-generaal van Energie en Klimaat van respectievelijk de FOD Volksgezondheid, Veiligheid van de Voedselketen en Leefmilieu en de FOD Economie, KMO en Energie. Aangezien het plan transversaal van aard is en dus ook een impact zal hebben op andere beleidsdomeinen zoals mobiliteit, regie der gebouwen, defensie, wetenschapbeleid en financiën, werden mijn respectieve collega's ook formeel gevraagd om een bijdrage en engagement om tegemoet te komen aan de transversale benadering van de oefening.

Het federale deel van het plan zal hoe dan ook vertrekken vanuit het Energiepact en de verschillende langetermijn- en impactstudies die in het kader van een langetermijnvisie inzake energie en klimaat werden uitgevoerd. De bevoegde administraties zullen hiervoor een eerste aanzet doen. Ook de wensen van de parlementen, zoals verwoord in onder meer de interparlementaire gemeenschappelijke verklaring betreffende het Belgisch klimaatbeleid, worden meegenomen als insteek. In die zin neem ik uw suggestie van de interparlementaire klimaatcommissie als partner in dit proces ter harte en ik kijk uit naar uw eventuele bijdrage aan het plan. Het plan moet inderdaad gedragen zijn en daarom wens ik dan ook de stakeholders te betrekken bij de opmaak van het federale deel van het NEKP.

Midden april heb ik de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven en de Federale Raad voor Duurzame Ontwikkeling om een compact en consensueel advies gevraagd over de te gebruiken hefboomen en de te implementeren beleidsmaatregelen en instrumenten in het nationaal energie- en klimaatplan. Bovendien werd in de context van de opmaak van het Energiepact reeds een gerichte stakeholdersconsultatie gehouden, alsook een zeer uitgebreide publieke consultatie, waarvan de resultaten reeds bij de opmaak van het finale Energiepact werden meegenomen en dus indirect ook als insteek voor het nationale plan zullen dienen.

In het kader van de ENOVER- en NKC-werkmethodologie van december 2017 werd ook beslist dat een nationaal stakeholdersevent zal gehouden worden na oplevering van het eerste draftplan begin 2019. Met de inbreng van de stakeholders hoop ik via een iteratief proces tot een coherent en breed gesteund draftplan te komen, dat wij tijdig zullen bezorgen aan de Europese Commissie. De periode van evaluatie door de Europese Commissie in 2019, lijkt mij overigens een uitgelezen moment om een diepgaande consultatie van de burger te voeren en de stakeholders de mogelijkheid te geven om het document aan te scherpen en coherenter te maken om zo eind 2019 een NEKP tot stand te brengen dat een kaderwerk biedt voor het energie- en klimaatbeleid voor het komende decennium.

Je suis désolée d'avoir répété certaines choses de mon intervention en français. Ceci est dû au fait que votre question datait d'hier alors que j'avais répondu aux autres questions avant. Je vous remercie de votre attention.

**03.05** **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je prends note du calendrier et je reviendrai ultérieurement, à chacune des étapes.

Je me permets cependant d'ajouter un point concernant le volet des consultations. Vous parlez de consultations publiques nationales en 2019, une fois que la première version sera déposée et envoyée en parallèle à l'Europe. Je me permets d'insister pour que vous formiez une association en amont, mais pas sur le volet consultation des citoyens. Je comprends qu'il faut qu'une première version soit adoptée pour le faire. Mais je me permets d'insister en amont pour que les ONG soient associées dès le début de l'élaboration des travaux sur le PNEC 2030. Vous devrez évidemment les rencontrer formellement ultérieurement, mais n'attendez pas d'avoir terminé une première version du plan pour déjà les associer.

Par ailleurs, à ce stade, on n'en sait pas davantage sur le niveau d'ambition. Je reviendrai, dans le cadre des étapes que vous avez définies, le 15 juillet, le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 décembre, pour vous interroger davantage sur ce niveau d'ambition.

**03.06 Daniel Senesael** (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses. J'en resterai là à ce stade.

Monsieur le président, je souhaite que ma question n°24326 soit reportée.

Le **président**: Nous en prenons acte.

**03.07 Karin Temmerman** (sp.a): Ik dank de minister voor haar antwoord.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

#### **04 Questions jointes de**

- M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'appel à projets lancé par le Fonds de transition énergétique" (n° 24024)

- M. Kristof Calvo à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le Fonds de transition énergétique" (n° 24148)

- M. Bert Wollants à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le Fonds de transition énergétique" (n° 25150)

- Mme Karin Temmerman à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le fonds de transition" (n° 25177)

#### **04 Sameengevoegde vragen van**

- de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de door het Energietransitiefonds gelanceerde projectoproep" (nr. 24024)

- de heer Kristof Calvo aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het Energietransitiefonds" (nr. 24148)

- de heer Bert Wollants aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het Energietransitiefonds" (nr. 25150)

- mevrouw Karin Temmerman aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het transitiefonds" (nr. 25177)

**04.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, quelle ne fut pas ma surprise de découvrir, dans l'appel à projets lancé par le SPF Économie, qu'une des trois thématiques visées pour l'utilisation des moyens du Fonds de transition énergétique portait sur l'énergie nucléaire! Faut-il rappeler que le but de ce Fonds est d'encourager et de soutenir la recherche et le développement de projets innovants dans le domaine de l'énergie? Le fait de rendre possible le soutien à des projets de recherche autour de la thématique de l'énergie nucléaire n'entre-t-il pas en contradiction frontale avec des engagements que vous avez pris préalablement au Parlement?

Je peux citer différents engagements. En séance plénière du 17 juin 2015, vous avez été interrogée sur le projet et vous avez dit ceci (page 27 du rapport): "Il ne s'agit pas d'utiliser, comme certains l'ont soutenu, les moyens du Fonds pour encourager l'énergie nucléaire. Que ce soit bien clair."

La deuxième citation figure dans le rapport du projet de loi, et fait donc référence aux travaux en commission (page 17 du document 54/1046/003): "La ministre dément que ces moyens seront utilisés pour encourager et soutenir l'énergie nucléaire".

Quelle est encore aujourd'hui la crédibilité de vos propos, madame la ministre, si dans votre réponse, vous me confirmez que cet appel à projets permet effectivement - et le pointe même comme étant un des chapitres - le soutien à l'énergie nucléaire? Vos réponses en plénière et en commission étaient sans ambiguïté. Vous fermiez totalement la porte. Et ici, vous ouvrez porte et fenêtres pour autant que vous n'avez pas changé par rapport à l'appel qui a été lancé.

Je vous demande donc si vous ne pouvez pas revenir sur vos déclarations antérieures et respecter cela dans le choix des projets tels qu'ils seront retenus.

**04.02 Bert Wollants (N-VA):** Mevrouw de minister, de oproep voor het Energietransitiefonds bepaalde dat er voorstellen konden worden ingediend tot 28 februari 2018. Na een adviesronde via de AD Energie op 31 mei kunnen er vervolgens beslissingen worden genomen. De eerdere oproepen hebben er niet toe geleid dat er een massa projecten kon worden gesteund. Daardoor blijft het Energietransitiefonds over de nodige middelen beschikken. Aangezien de aanvragen allemaal binnen zijn, is het wellicht mogelijk om een eerste evaluatie te maken om na te gaan of deze nieuwe oproep tot de gewenste resultaten heeft geleid.

Hoe evalueert u het aantal voorstellen dat er ondertussen is binnengekomen? Heeft deze oproep meer opgeleverd dan de vorige?

De drie thematische assen van deze oproep waren hernieuwbare energie, kernenergie en bevoorradingszekerheid. Hebt u zicht op de verdeling van de verschillende assen van de binnengekomen projecten en hoe evalueert u de opsplitsing in die assen?

**04.03 Karin Temmerman (sp.a):** Mevrouw de minister, op 7 maart konden wij in een krant het volgende lezen: "In 2015 benadrukte energieminister Marie-Christine Marghem dat de miljoentaks op de kerncentrales Doel 1 en Doel 2 zeker niet zou kunnen terugvloeien naar de nucleaire sector. Dit blijkt nu wel toch mogelijk." Wij weten ondertussen dat er 25 projecten zouden zijn ingediend voor de ondersteuning van het Energietransitiefonds.

Naar aanleiding van dit artikel heb ik dan ook volgende vragen.

Mijnheer Nollet zei het reeds, u hebt zowel in de commissie als in de plenaire verzekerd dat er geen nucleaire projecten zouden kunnen worden geselecteerd. Hebt u de criteria aangepast zodat ook projecten die niet per se over federale bevoegdheden gaan, kunnen meedingen?

Wie zijn de indieners en met welke projecten? Kunt u ons een volledige lijst bezorgen?

Vorig jaar werd slechts één project aanvaard, namelijk dat van Elia. Het project kreeg niet de volledige 20 miljoen euro toegewezen. Hoeveel kreeg het project dan wel toegewezen? Komt het budget dat niet werd gebruikt, dit jaar boven op het voorziene budget?

**04.04 Marie-Christine Marghem, ministre:** Monsieur le président, j'ai déjà eu l'occasion d'échanger à ce sujet, notamment avec la presse. Il y a déjà eu des choses extrêmement précises qui ont été données en réponse à l'inquiétude que vous formulez au sujet d'un des thèmes possibles de l'allocation de subsides, au départ de ce fonds. L'explication est très simple. Il n'y a aucune contradiction entre les propos que vous relevez datant de 2015 et plus tard et la situation actuelle.

Un dispositif réglementaire ou législatif doit avoir une portée générale et ne peut en aucun cas commencer à instaurer des critères qui seraient non objectifs. Dans ce cadre-là, pour que le dispositif réglementaire et légal soit valable et non critiquable, il doit être ouvert à toutes les technologies, s'agissant pour le titre de l'arrêté royal que vous connaissez aussi bien que moi, de la production innovante d'énergie et du stockage innovant ou de la recherche et du développement dans le stockage.

Je réponds à tout le monde en même temps. Sur 28 projets déposés en février 2018, 25 seulement, ce qui est déjà pas mal, peuvent être retenus. Il y en a donc trois qui ne peuvent pas être retenus. L'année passée, il y avait 29 projets. Je vous l'avais déjà indiqué, il y a une série de projets qui avaient été déposés l'année dernière et qui avaient été jugés très sévèrement. J'espérais en récupérer huit. Finalement, il n'y en a eu qu'un qui a été admis. C'est un projet développé par Elia.

Une série de candidats, associations, institutions ou entreprises proposant un projet ont à nouveau

soumissionné dans le cadre de cet appel d'offres-ci. Je crois l'avoir déjà dit mais je le répète, il n'y a pas d'argent perdu dans ce cadre-ci puisque le Conseil des ministres a repris une décision qui permettait de ré-étaler l'ensemble des moyens du Fonds à hauteur de 20 millions par an sur une période plus longue. De même, les sommes qui n'auraient pas été utilisées dans les millésimes 2016 et 2017 peuvent désormais l'être dans les millésimes ultérieurs et ce jusqu'en 2020-2021 au moins, si je me souviens bien.

Je n'ai pas encore reçu l'analyse de l'ensemble des projets déposés et pouvant être retenus, réalisée par l'administration. Quand j'aurai reçu cette étude, je vais moi-même procéder à une analyse pour rédiger une proposition au gouvernement fédéral. Je ne serai pas seule à réaliser ce texte: chaque fois que je dépose un dossier au gouvernement fédéral, un travail est effectué en groupe de travail, par les IKW (intercabinets), exprimant la sensibilité de l'ensemble du gouvernement avant que la proposition soit effectuée au niveau du gouvernement fédéral.

J'aurai l'occasion de revenir vers vous au moment où le gouvernement aura pris position. Je ne peux pas m'exprimer sur tous ces projets avant la décision finale du gouvernement. Le dispositif réglementaire est configuré ainsi: l'équilibre ne doit pas être rompu et l'objectivité doit rester absolument parfaite pour tous ceux qui proposent un projet dans ce cadre.

**04.05 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, votre réponse ne tient absolument pas la route. Au contraire, elle laisse même entendre que parce qu'il faut un accord du gouvernement, vous pourriez être obligée de soutenir des projets que seule, vous-même, vous ne soutiendriez pas.

Ce que vous avez dit en commission et ce que vous avez dit en séance plénière vous engage politiquement. C'est au nom du gouvernement que vous venez ici en commission et en séance plénière. Si, au final, il devait s'avérer que des projets comportant un soutien au secteur nucléaire devaient être retenus dans la sélection, vous auriez un problème politique énorme de non-respect d'engagements que vous avez formulés auprès du Parlement. C'est dire si nous allons surveiller attentivement la sélection parmi les projets.

Mais quand vous vous êtes exprimée en commission et en séance plénière, c'était sans aucune ambiguïté, sans aucune réserve, sans aucune nécessité de devoir introduire – rappelez-vous l'amendement que nous avons proposé – un amendement qui vous permettait d'être juridiquement consolidée dans le texte qui permettait de refuser l'énergie nucléaire.

Mais non seulement vous ne l'avez pas suivi, mais en plus vous avez explicitement, dans votre appel à projets, pointé comme deuxième chapitre possible le secteur du nucléaire. Et cela, il n'y avait aucun texte qui vous obligeait à le faire. Aucun texte! Même si vous avez refusé notre amendement, aucun texte ne vous obligeait à ouvrir un chapitre en tant que tel sur le secteur nucléaire.

Alors ma question est simple: quelle est la crédibilité de votre parole ministérielle?

(...): (...)

**04.06 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Si, c'est une question, madame la ministre, parce que si vous aviez...

**04.07 Marie-Christine Marghem**, ministre: Je n'ai pas l'intention d'entamer un débat!

**04.08 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Vous savez, aux Pays-Bas, ce n'est pas compliqué: un ministre qui s'engage au Parlement et qui ne respecte pas son engagement après, quelle que soit son excuse, il doit démissionner immédiatement!

**04.09 Marie-Christine Marghem**, ministre: Bien sûr. Cela, ça fait longtemps que vous avez envie que je le fasse!

**04.10 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Et ça, c'est les Pays-Bas. Ici, nous allons juger au moment où nous regarderons l'ensemble des projets sélectionnés.

Vous ne pourrez pas vous retrancher derrière un arbitrage gouvernemental. S'il y a un projet nucléaire qui sort de la sélection qui sera faite par le gouvernement, vous devrez en porter la responsabilité politique.

**04.11 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur Nollet, avant de vous exprimer sur ces questions, et sans connaître la nature des projets,...

Le **président**: Nous en sommes aux répliques. Je propose qu'on ne refasse pas de tour.

**04.12 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, je n'ajouterai qu'une seule phrase.

Sans connaître la nature et la qualité des projets, monsieur Nollet, vous vous exprimez, sous votre responsabilité. Si j'étais vous, mais vous en faites ce que vous voulez, j'attendrais de savoir quels sont les projets proposés et quel est le choix du gouvernement, au lieu de faire monter la sauce et de sonner les trompettes du jugement dernier à l'avance, sans connaître la portée exacte du dossier que le gouvernement et moi-même aurons en mains.

**04.13 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je m'exprime au Parlement parce que j'ai en main l'appel à projets que vous avez lancé. Dans celui-ci figure un axe 2 intitulé "énergie nucléaire". Cela porte votre signature. Rien que cela est en contradiction flagrante et frontale avec les engagements que vous avez pris ici au Parlement. Le fait même de choisir un axe 2 "énergie nucléaire" est déjà en soi une contradiction; nous verrons la sélection finalement retenue. Nous vous jugerons définitivement à ce moment-là, mais le jugement intermédiaire est sans appel; l'axe 'énergie nucléaire' tel que vous l'avez écrit dans l'appel à projets est en contradiction avec ce qui a été dit ici au Parlement.

Le **président**: Je rappelle que la réplique est le point de vue d'un parlementaire après la réponse du ministre ou du gouvernement. Cela ne suppose pas que l'on soit d'accord sur son contenu. C'est la réplique de M. Nollet.

**04.14 Bert Wollants** (N-VA): Mevrouw de minister, bedankt voor het antwoord.

Ik begrijp dat we nog een tijdje zullen moeten wachten vooraleer het volledige plaatje te kunnen schetsen en te kunnen zien wat er op welke as binnen is gekomen. In tegenstelling tot mijn collega ben ik geïnteresseerd in de drie assen.

Als men kijkt wat er in die oproep onder de assen wordt gezet, bijvoorbeeld in het luik van as 2, dan zitten daar zaken in – of men nu voor of tegen kernenergie is – waar projecten mogelijk, nuttig en nodig zijn, projecten die men moet doen. Er wordt zelfs verwezen naar de progressieve uitstap uit kernenergie in dat luik. Er zijn inderdaad projecten waarmee we aan de slag moeten gaan, om ervoor te zorgen dat we op een verstandige manier omgaan met, bijvoorbeeld, nucleair afval. We hebben in dit land op dat vlak wereldtop aan boord en die moeten we hier ook houden.

**04.15 Karin Temmerman** (sp.a): Mevrouw de minister, ik zou aan de discussie nog willen toevoegen dat de woordvoester van uw kabinet verklaard heeft dat het nooit de bedoeling was de nucleaire uit te sluiten van het fonds. Ik ben zeer benieuwd naar de lijst die we zullen krijgen en of dit ook gevolgen zal hebben.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**05 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la désignation d'un directeur général adjoint à l'ONDRAF" (n° 24026)**

**05 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de aanstelling van een adjunct-directeur-generaal bij NIRAS" (nr. 24026)**

**05.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, pouvez-vous nous décrire la situation du poste de directeur général adjoint de l'ONDRAF? Le poste est-il vacant? Depuis quand?

Quel problème cela pose-t-il en termes de respect des équilibres linguistiques prévus par la loi? Qu'a-t-on mis en place pour y faire face?

**05.02 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le député, le poste de directeur général adjoint de l'ONDRAF est vacant depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017. Étant donné que ni la procédure de sélection, lancée le 21 octobre 2016 – date de la publication de l'appel à candidatures au *Moniteur belge* -, ni une mission de *head*



*hunting* n'avaient conduit à l'identification de candidats répondant à l'ensemble des exigences minimales pour la fonction, le conseil d'administration de l'organisme a décidé, lors de sa séance du 15 décembre 2017, de mettre fin à la procédure de sélection.

Au cours de cette même séance, le comité de direction de l'ONDRAF avait été chargé de la préparation d'une nouvelle procédure de sélection, en essayant de tirer tous les enseignements utiles des constatations, des contraintes et des obstacles apparus lors de la première procédure de sélection ayant manqué son objectif. Ces constatations, contraintes et obstacles concernent en particulier les exigences en termes de diplôme et expérience requis, de connaissance linguistique du candidat ainsi que de la détermination du ou des rôles linguistiques autorisés à participer à ladite sélection.

Après un premier échange de vues au cours de sa séance du 9 février dernier, le conseil d'administration a été invité à reprendre, lors de sa réunion du 16 mars, ses travaux relatifs à la description de fonction et à la déclaration de vacance de poste et de charger le comité de direction de la mise en œuvre des tâches qu'il estime utiles.

Pour cette raison, un conseil d'administration extraordinaire de l'ONDRAF consacré au nouveau cadre linguistique ainsi qu'à la sélection du directeur général adjoint s'est tenu le 18 avril dernier.

S'agissant du nouveau cadre linguistique, le conseil d'administration de l'ONDRAF a approuvé une modification visant à ce que le premier degré, limité au directeur général et au directeur général adjoint, ne prévoit plus de cadre bilingue.

Cette proposition doit ensuite faire l'objet de concertations et transmissions adéquates, notamment à la Commission permanente de contrôle linguistique. Ceci évite dès lors tout problème en termes de respect des règles linguistiques.

En ce qui concerne la sélection du directeur général adjoint, le conseil d'administration de l'ONDRAF s'est mis d'accord sur le lancement de la procédure de sélection et a décidé la publication de l'avis de sélection. Entre-temps, la secrétaire générale de l'ONDRAF assiste au niveau fonctionnel le directeur général dans les prérogatives dévolues au directeur général adjoint.

**05.03 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je prends acte de votre réponse. Je l'analyserai, le temps nous étant compté aujourd'hui. J'aurais pu répliquer plus en profondeur, mais je le ferai ultérieurement. Ainsi, je pourrai me consacrer aux autres questions.

*L'incident est clos.*  
*Het incident is gesloten.*

**05.04 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je souhaiterais reporter ma question n° 24027 afin de pouvoir poser ma question n° 24900, que je souhaite vraiment poser aujourd'hui.

Le **président**: Ce point a été abordé lors de l'ordre des travaux. Nous avons pensé épuiser toutes les questions aujourd'hui. Cette question est inscrite à l'ordre du jour. Madame la ministre, M. Nollet demande donc que l'on reporte la question n° 24027.

**05.05 Marie-Christine Marghem**, ministre: Je peux donner ma réponse à cette question en très peu de temps.

**05.06 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, le problème, c'est que je voudrais ...

**05.07 Marie-Christine Marghem**, ministre: Décidez, monsieur le président.

Le **président**: Une précision, madame la ministre: jusqu'à quelle heure travaillons-nous?

**05.08 Marie-Christine Marghem**, ministre: Nous pouvons travailler jusqu'à 17.00 heures.

Le **président**: Dans l'intervalle qui nous reste, nous ne pourrions pas traiter tous les points restants.

**05.09 Marie-Christine Marghem**, ministre: Et je vous ai proposé une nouvelle date, monsieur le président.

Le **président**: Le 23 mai après-midi. Est-ce bien exact, madame la ministre?

**05.10 Marie-Christine Marghem**, ministre: Oui. Cela peut être le matin ou l'après-midi.

Le **président**: Le 15 mai, ce n'était pas possible.

**05.11 Marie-Christine Marghem**, ministre: J'avais proposé le 15. Les ministres Peeters et Ducarme seront présents.

Le **président**: Je suis d'accord pour que les questions qui semblent prioritaires soient posées. M. Nollet veut poser un grand nombre de questions. Les autres interpellants n'ont pas marqué de désaccord sur cette idée.

Le point 7 serait donc reporté. Avez-vous une objection M. de Lamotte?

**05.12 Michel de Lamotte** (cdH): Monsieur le président, j'ai une question au point 8. N'est-elle pas semblable à la question de M. Nollet? (*Non*)

**05.13 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, je suis votre décision.

**06 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le bras de fer d'ENGIE à l'encontre des propositions de la CPN" (n° 24900)**

**06 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de kritiek van ENGIE op de voorstellen van de CNV" (nr. 24900)**

**06.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, *La Libre Belgique* du 4 avril nous apprend que vous avez reçu un avant-projet de loi provenant de la CPN et ayant pour objectif de consolider le dispositif légal des provisions nucléaires. Confirmez-vous cela? Que comprend cet avant-projet? Étiez-vous présente lors de la rencontre récente entre Mme Kocher et votre premier ministre lors de laquelle ce projet a été discuté? Êtes-vous informée de ce qui a été échangé lors de cette rencontre?

Confirmez-vous que les cinq points suivants posent problème à ENGIE: constitution de nouvelles garanties pour chaque prêt octroyé par Synatom à Electrabel; obligation d'informer la CPN avant toute modification de l'actionnariat d'Electrabel; octroi d'un pouvoir d'injonction (négative et positive) de la CPN (Commission des provisions nucléaires) sur Synatom; suppression du caractère suspensif des recours de Synatom contre les décisions de la CPN; obligation de transmission de rapports trimestriels sur l'utilisation de l'argent prêté par Synatom à Electrabel?

Allez-vous suivre ces cinq propositions de la CPN ou allez-vous les modifier suite aux critiques formulées par ENGIE?

Avez-vous abandonné l'idée de rendre ENGIE garant des provisions nucléaires à la place d'Electrabel?

**06.02 Marie-Christine Marghem**, ministre: Sauf erreur de ma part, j'ai déjà eu l'occasion de vous entretenir de ce sujet dès le 7 mars dernier, en commission de l'Économie, dans le cadre des réponses aux questions n° 23166, n° 23687, n° 23706 de MM. de Lamotte et Nollet. C'était bien avant le 4 avril et la publication de l'article de presse auquel vous faites référence, me semble-t-il.

Je vous y ai indiqué avoir reçu l'avis de la Commission des provisions nucléaires concernant une proposition de modification de la loi du 11 avril 2003 visant à consolider ou améliorer le cadre légal. Je vous y avais indiqué que, je cite: "Dans le souci d'encre mieux garantir l'existence, la suffisance et la disponibilité des provisions destinées à couvrir tous les coûts de démantèlement des centrales nucléaires et de gestion du combustible usé, la Commission des provisions nucléaires a élaboré en 2017 et début 2018 une proposition, comme je l'avais demandé, en vue de modifier la loi du 11 avril 2003 sur les provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales. Cette commission m'a transmis récemment ses conclusions et je viens d'en commencer l'examen. Après cela, je ferai bien entendu rapport au gouvernement, qui décidera de l'orientation que doit prendre l'analyse et du contenu de la proposition qui m'est faite par la Commission des provisions nucléaires."

J'ajoutais ensuite que cela se transformerait probablement en projet de loi, que j'examinerai avec vous quand le gouvernement lui-même aura procédé à cet examen et aura pris une décision qui lui permettra de déposer le projet de loi éventuel au Conseil d'État.

Ce projet reviendra au gouvernement après le Conseil d'État éventuellement pour une deuxième lecture et pour ensuite être présenté au Parlement. Voilà le parcours que j'avais cité et qui est tout à fait normal.

Cet avis, qui vise à renforcer le cadre légal en vigueur et les compétences de la Commission des provisions nucléaires en matière d'avis et de contrôle sur l'existence, la suffisance et la disponibilité des provisions, est à l'étude dans mon cabinet.

La Commission m'a également informée que l'exploitant lui avait fait part de ses observations et remarques sur ses travaux.

En ce qui me concerne, je reste évidemment tout à fait favorable, pour ne pas dire plus, à ce que l'État belge prenne les différentes mesures adéquates notamment par l'amélioration du cadre légal afin d'assurer que des ressources financières suffisantes soient disponibles le moment venu pour couvrir les coûts liés au démantèlement des réacteurs nucléaires et couvrir la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé.

Je vous l'ai dit et je vous le répète, j'entends faire rapport au gouvernement qui décidera de l'orientation que doit prendre l'analyse et le contenu de la proposition de la CPN.

En ce qui concerne vos questions relatives à une rencontre entre Mme Kocher et M. le premier ministre, je peux seulement vous indiquer que ce dernier rencontre énormément d'acteurs, a fortiori dans le cadre de discussions sur le Pacte énergétique, qu'on appelle la stratégie énergétique fédérale. Lors de ces contacts, de nombreux sujets sont abordés.

Je suis bien évidemment en contact étroit avec le premier ministre. Notre ligne est toujours fondamentalement la même: une énergie abordable qui respecte nos engagements climatiques avec une garantie en termes de sécurité d'approvisionnement. Dans ce cadre, ni Electrabel ni ENGIE ne dictent en aucune manière la politique du gouvernement.

Sur la base des informations que vous avez entendues et de l'existence ou non de cette réunion, je ne peux vous répondre. Je vous engage dès lors à interroger le premier ministre à ce sujet.

**06.03** **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je regrette que vous ne soyez pas plus précise quant aux orientations du projet mais également quant à vos propres orientations.

J'ai cité cinq éléments bien précis qu'on retrouve dans l'article de *La Libre*, publié postérieurement à votre réponse au Parlement mais qui est surtout plus précis que votre réponse devant le Parlement.

Si le débat doit chaque fois passer par médias interposés, on le mènera mais j'aurais écouté avec beaucoup d'intérêt votre position sur chacun de ces cinq éléments cités par *La Libre* comme étant des propositions de la CPN. Vous nous dites que ce sera pour plus tard. Entre-temps le débat est arrivé sur la place publique et je serai donc forcé de revenir vers vous régulièrement quand ces éléments seront évoqués ailleurs. Je note que vous ne voulez pas, à ce stade, en parler devant le Parlement. Je le regrette car, pour avoir un vrai débat sur des enjeux aussi fondamentaux, c'est aussi au sein du Parlement que l'on doit pouvoir discuter en amont de ces éléments-là.

Pour ce qui me concerne, et pour me positionner sur les différentes propositions, je considère que c'est un socle minimal qui est absolument nécessaire et qui est, surtout, urgent pour renforcer notre cadre législatif.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**07** **Question de M. Michel de Lamotte à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la mobilisation d'une partie des fonds de Synatom dans le cadre du pacte d'investissement" (n° 24100)**

**07** **Vraag van de heer Michel de Lamotte aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de aanwending van een deel van het Synatomfonds in het kader van het**

## investeringspact" (nr. 24100)

**07.01 Michel de Lamotte** (cdH): Monsieur le président, madame la ministre, j'ai appris, via un article de *L'Echo* daté du 16 février 2018 que Synatom, AG Insurance et le gouvernement fédéral via la SPFI (Société Fédérale de Participations et d'Investissement) travaillaient à la création d'un fonds destiné à investir dans "les infrastructures". Le principe serait d'alimenter ce dernier d'un montant de 150 millions d'euros, financé à parts égales par les partenaires susmentionnés.

S'il me paraît opportun de mobiliser une partie des provisions nucléaires pour des investissements porteurs d'avenir, je veux néanmoins m'assurer qu'il s'agisse de placements sans risque. En outre, il me semblerait juste que ces fonds financent avant tout des investissements destinés à accompagner la transition énergétique.

Je vous demande donc si vous pouvez me confirmer cette information et, le cas échéant, m'en dire plus sur la destination de ces investissements?

**07.02 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le député, vous avez lu différents éléments dans la presse du 16 février 2018. Le premier ministre lui-même a déjà évoqué certains éléments de ce fonds d'infrastructure au cours de la commission des Affaires étrangères du 21 février dernier, relative au Plan national d'investissements stratégiques. Il y indiquait notamment que "des initiatives étaient prises notamment par la SFPI, que certaines informations de la presse étaient incomplètes, que le travail devait se poursuivre et que des discussions étaient toujours en cours." Je vous invite à relire le compte rendu de cette réunion ainsi qu'à interroger le ministre compétent pour la SFPI afin d'avoir plus de détails sur ce volet.

Selon la presse du 16 février 2018, plusieurs parties ont l'intention de créer un fonds destiné à investir dans les infrastructures. Il est aussi possible que d'autres organisations se joignent à cette initiative; Synatom a indiqué sa volonté d'y participer. Néanmoins, comme indiqué plus haut, le travail n'existe pour l'instant qu'au niveau des intentions et doit se poursuivre. Une proposition concrète et complète devra être élaborée par Synatom, être soumise à son conseil d'administration et, indirectement, pour avis, à la Commission des provisions nucléaires. Chacun doit jouer son rôle et doit veiller à ce que la proposition soit en phase avec les missions et surtout avec les responsabilités premières de la société Synatom en tant que société de provisionnement nucléaire, responsable au premier chef de disposer de provisions existantes, suffisantes et disponibles. Je ne saurais trop insister sur ce point.

Il est évident que pour que les objectifs du pays en matière d'adéquation des provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales soient respectés, il importe évidemment qu'une évaluation prudentielle du risque soit faite. D'autres éléments sont à prendre en considération, tels une vérification de la diversification adéquate des placements, la garantie d'un investissement en dehors des sociétés des groupes propriétaires des centrales, l'absence de contournement du contrôle réglementaire prévu par la loi, la compatibilité de l'horizon de placement avec le besoin en liquidités, et les conditions auxquelles ces placements sont réalisés.

Dans ce contexte, je souhaiterais rappeler que la recommandation de la Commission européenne 2006/851/Euratom du 24 octobre 2006 concernant la gestion des ressources financières destinées au démantèlement d'installations nucléaires, de combustibles usés et de déchets radioactifs précise, au point 16, qu'il convient d'opter pour des investissements à faible risque, assurant à tout moment un revenu positif.

Le guide associé à cette recommandation 16 clarifie davantage. Ceci participe également aux objectifs en matière d'adéquation des provisions. Sans information plus complète à ce stade sur ce projet, vous comprendrez que je ne peux vous en dire plus sur cette première partie de la question.

Les raisons pour Synatom d'investir dans ce fonds d'infrastructure seraient, selon elle:

- premièrement sa complémentarité par rapport aux autres classes d'actifs dans lesquels elle investit actuellement, diversification permettant d'optimiser le couple rendement-risque global des portefeuilles, faible corrélation avec les marchés boursiers;
- deuxièmement, la sur-performance dégagée, sur le long terme, par le *private equity* sur toutes les autres classes d'actifs;
- et troisièmement, le caractère d'investissement socialement responsable ou citoyen que revêt la *private equity* au travers du soutien qu'il apporte au développement de projets liés aux infrastructures en Belgique ou en Europe.

Selon Synatom, les investissements qui seraient pris en compte recouperaient ceux du Plan national d'investissements stratégiques (mobilité, numérique, énergie, sécurité et santé). Les secteurs visés peuvent donc être mobilité et transports, réseau d'électricité et de gaz, assainissement, traitement et distribution des eaux, énergies renouvelables, numérique, *smartcities* et réseaux de télécommunications, infrastructures sociales (écoles, universités, hôpitaux, prisons), réseaux de chaleur et de refroidissement.

C'est tout ce que je peux vous communiquer à ce stade.

**07.03 Michel de Lamotte** (cdH): Monsieur le président, je prends acte de la réponse de Mme la ministre. Nous reviendrons, lorsque nous évoquerons ce Pacte d'investissements, sur les moyens de le financer.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

Le **président**: Monsieur Nollet, nous arrivons à votre question n° 24290 sur "les résultats financiers d'Electrabel".

**07.04 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je voudrais la remplacer par la question n° 24780.

**07.05 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, j'aimerais comprendre ce que signifie "remplacer". Les questions remplacées seront-elles posées à un autre moment? Si oui, j'envoie la réponse écrite à M. Nollet.

Le **président**: L'idée est de traiter le 23 mai prochain les questions qui n'auront pas été posées aujourd'hui. Mais les députés peuvent toujours faire le choix de transformer une question orale en question écrite.

**07.06 Marie-Christine Marghem**, ministre: Ici, on ne s'inscrit pas dans ce processus.

Le **président**: Madame la ministre, toutes les questions ne vont pas pouvoir être traitées aujourd'hui. M. Nollet a donc demandé de pouvoir poser les questions qui lui semblent les plus urgentes. Il n'est pas ici question de questions jointes.

Je propose donc de continuer nos travaux jusqu'à 17.00 heures. Les questions qui n'auront pas pu être posées seront inscrites à l'ordre du jour du 23 mai. Mais comme l'a fait M. Senesael, les questions peuvent toujours être reportées. Les députés ont toujours la faculté de transformer leur(s) question(s) en question(s) écrite(s).

**07.07 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, si Mme la ministre souhaite m'envoyer sa réponse, je n'y vois pas d'inconvénient.

Le **président**: Vous pouvez transformer votre question en question écrite.

**07.08 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Non.

Mme la ministre peut me faire parvenir sa réponse. J'en prends connaissance de cette dernière et si nécessaire, je poserai ma question.

**07.09 Marie-Christine Marghem**, ministre: Non.

On va procéder autrement. De cette manière, votre bilan de questions sera plus intéressant. C'est plus intelligent de procéder ainsi.

**07.10 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): C'est comme vous le souhaitez.

**08 Question de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le rapport intermédiaire du GTL" (n° 24780)**

**08 Vraag van de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame**

## Ontwikkeling over "het tussentijdse rapport van de werkgroep Wetgeving" (nr. 24780)

**08.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Le groupe de travail législatif (GTL) installé en 2014 pour répondre aux nombreuses failles du dispositif législatif en matière nucléaire a fait l'objet de nombreuses questions de ma part tant ses retards sont incompréhensibles au regard des enjeux qu'il doit traiter.

Lors de notre dernier échange, vous annonciez que le rapport intermédiaire de ce GTL devait vous parvenir durant le courant du mois de mars de telle sorte que vous puissiez déterminer les priorités dans la foulée. Je reviens donc vers vous pour recevoir copie de ce rapport, vous entendre nous en présenter les conclusions et recommandations et nous dire quelles priorités vous avez retenues et suivant quel calendrier elles seront travaillées.

**08.02 Marie-Christine Marghem**, ministre: Mon administration m'a fait savoir que les trois thématiques suivantes ont été identifiées.

En premier lieu, une réflexion relative à l'établissement d'un cadre légal de provisionnement pour les exploitants ou sociétés assimilées qui ne sont pas visés par la loi du 11 avril 2003 sur les provisions constituées pour le démantèlement des centrales nucléaires et pour la gestion des matières fissiles irradiées dans ces centrales. L'objectif serait de mettre en place les mécanismes nécessaires pour éviter les passifs nucléaires pour les exploitants nucléaires autres que les exploitants nucléaires des centrales nucléaires de production d'électricité et des entreprises ayant une quote-part dans la production d'électricité.

En second lieu, étudier la situation de cessation volontaire ou involontaire d'activité nucléaire. Le groupe de travail législatif envisage d'aborder le cas des grands producteurs de classe 1 mais de commencer par les exploitants de classe 2, 3 et 4.

En troisième lieu, travailler à l'établissement d'une loi coordonnée relative à la gestion des déchets radioactifs. Le groupe de travail souhaiterait travailler à l'établissement d'une loi coordonnée relative à la gestion de ces déchets et envisage de faire appel à un conseil juridique externe pour identifier la meilleure méthode afin d'établir une telle loi coordonnée. Il souhaite travailler sur la base de bonnes pratiques internationales, à une structure pour cette future loi coordonnée.

Voilà l'état du dossier que m'a communiqué mon administration au sujet des priorités que souhaite mettre en œuvre le GTL. Cela devrait permettre d'avancer dans des directions complémentaires à celles du groupe de travail IRRS (Institut de Recherche Santé et Société) entre l'ONDRAF et l'AFCN et des propositions avancées par la CPN.

**08.03 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je vous remercie des précisions relatives aux propositions du GTL, mais les avez-vous validées? Sont-elles devenues les vôtres ou bien s'agit-il seulement de celles du GTL?

**08.04 Marie-Christine Marghem**, ministre: Ce sont les priorités du GTL.

**08.05 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Merci.

Je vous réinterrogerai donc la prochaine fois pour connaître les vôtres et savoir quel sera votre calendrier à ce sujet. À ce stade, si j'entends bien votre réponse, ce sont seulement les priorités que le GTL vous a proposées.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**08.06 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je souhaite remplacer mes questions n° 24291 et n° 24901 par mon interpellation n° 252.

Le **président**: C'est assez logique, parce que les interpellations priment les questions.

**09 Interpellation de M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable sur "le 4ième rapport d'inventaire des passifs nucléaires" (n° 252)**

**09 Interpellatie van de heer Jean-Marc Nollet tot de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het vierde rapport over de inventaris van de nucleaire passiva" (nr. 252)**

**09.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): L'ONDRAF a rendu public son quatrième rapport quinquennal sur l'inventaire des passifs nucléaires couvrant la période 2013-2017. À la lecture de ce texte, nous constatons que les coûts explosent et que les provisions ne sont pas suffisamment disponibles.

J'aimerais interpellier la ministre à propos des éléments suivants du rapport:

- l'augmentation de 25 % de la facture des déchets nucléaires, désormais chiffrée à 15,1 milliards;
- l'insistance de l'ONDRAF sur le fait que ces nouveaux montants ne couvrent pas les nombreuses incertitudes restantes par rapport au chiffrage du dépôt géologique et donnent dès lors une vision trop optimiste de la suffisance des coûts nucléaires (p. 45 du rapport);
- l'utilisation d'hypothèses non réalistes: par exemple, 200 mètres de profondeur, 40 ans de fonctionnement, etc. (p. 38).

J'aimerais aussi faire le point sur différents éléments. Premièrement, sur le calendrier de suivi des nombreuses et importantes recommandations non suivies du rapport précédent, 2008-2012, et réitérées avec amplification dans le nouveau rapport: "Les provisions comptables *versus* disponibilité quand elles sont versées dans un fonds?", "Quid si Electrabel perd son statut d'exploitant?", "Quid en cas de cessation d'activité d'entreprises privées?", "Réduction du pourcentage des provisions pouvant être prêté en interne aux exploitants", "Instauration d'une obligation générale de constituer des provisions suffisantes". Et j'en passe...

Deuxièmement, qu'en est-il du suivi à accorder aux recommandations suivantes (p. 54): "fournir une estimation détaillée des coûts en cas de démantèlement différé", "analyser le risque de surcoûts dûs à un retard"?

Troisièmement, pourriez-vous expliquer le fait que les marges d'incertitudes pourraient fort bien ne pas couvrir les coûts, particulièrement pour le projet de stockage (p. 245)? Pourriez-vous préciser ce que vous faites de ce constat déposé par l'ONDRAF?

Quatrièmement, la crainte du président de la commission de provisions nucléaires (CPN) de ne pas avoir les données à temps pour la révision triennale de l'an prochain (cela figure dans l'Echo du 13 mars) vous a-t-elle conduite à prendre l'une ou l'autre mesure?

**09.02 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le député, ma réponse sera très simple: ce document est encore à l'analyse chez Kris Peeters avec qui nous sommes co-compétents, et nous ne pouvons donc pas encore répondre à votre interpellation dans la mesure où il s'agit d'un document assez volumineux et sur lequel nous devons nous pencher de concert afin de vous livrer une réponse précise et correcte.

**09.03 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je comprends que vous devez prendre le temps d'analyser ces documents. Je regrette cependant qu'on perde du temps alors que certaines choses sont urgentes. Celles que j'ai pointées ne couvrent pas l'ensemble du rapport, bien entendu. Je les ai pointées comme étant urgentes. C'est une interpellation et votre réponse est pour le moins laconique puisqu'elle reporte la réponse à plus tard. J'y reviendrai le 23 mai et j'ose espérer qu'à cette date, vous aurez eu le temps de lire et de vous concerter afin de pouvoir me répondre. L'interpellation ne sera pas différente de celle-ci et j'espère que vous pourrez au moins me répondre sur ces points précis le 23 mai.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**10 Questions jointes de**

- **M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les compensations offertes aux communes de Mol et Dessel pour l'hébergement d'installations nucléaires" (n° 24442)**

- **M. Bert Wollants à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "les compensations offertes aux communes de Mol et Dessel pour l'hébergement d'installations nucléaires" (n° 25149)**

**10 Samengevoegde vragen van**

- **de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de**

**compensaties voor de gemeenten Mol en Dessel voor de aanwezigheid van kerninstallaties" (nr. 24442) - de heer Bert Wollants aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de compensaties voor de gemeenten Mol en Dessel voor de aanwezigheid van kerninstallaties" (nr. 25149)**

**10.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Monsieur le président, madame la ministre, on sait que la présence d'installations nucléaires procure énormément de soucis aux communes concernées. J'ai déjà eu l'occasion de vous interroger à ce propos pour ce qui concerne Huy et Beveren. Je souhaiterais, aujourd'hui, vous interroger au sujet de Mol et Dessel et, plus particulièrement, concernant l'accueil de déchets nucléaires.

Madame la ministre, pouvez-vous me détailler la hauteur et la nature de chacune des aides financières et non financières octroyées aux communes de Mol et Dessel pour tout ce qui relève de l'accueil d'installations et de projets en matière d'installations nucléaires?

**10.02 Bert Wollants** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, een van de voorwaarden voor de inplanting van de berging van categorie A-afval in Dessel-Mol was ook om ervoor te zorgen dat er voldoende baten waren voor de lokale gemeenschap. Er heeft een ruim traject plaatsgevonden met die lokale gemeenschappen. Het nodige draagvlak is inderdaad gecreëerd. Om die baten te kanaliseren is er een Lokaal Fonds in het leven geroepen. Dat zal pas worden volstort vanaf het moment dat de vergunningsverlening is voltooid. Het moet voor 300 jaar blijven bestaan. Gelet op het feit dat het fonds twee jaar geleden is opgericht en dat de vergunningsaanvraag momenteel loopt, past het wel om te polsen naar de stand van zaken van het Lokaal Fonds.

Welke stappen werden er gezet tot het uitbouwen van het fonds met het oog op de werking vanaf de volstorting? Er is al een voorschot van 1 miljoen euro in het Lokaal Fonds gestort. Welke activiteiten worden er met dat budget ontwikkeld? Wat is de verdere timing van de uitbouw van dat fonds?

**10.03 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, messieurs les députés, comme toute industrie, une installation procure à une commune tant des avantages que des inconvénients. Vous évoquez seulement les soucis. Il est peut-être utile de parler aussi des emplois, de l'activité induite pour un réseau de PME, des retombées positives dans le domaine scientifique et médical à l'échelle nationale et internationale, mais qui le sont aussi évidemment pour les citoyens de ladite commune.

Vous parlez de Mol et de Dessel. Même si vous visez l'accueil des déchets nucléaires, je n'oublierais pas – si j'étais à votre place – que le SCK-CEN, un centre de recherche d'envergure mondiale – est situé à Mol et qu'un Joint Research Center (JRC) de l'Union européenne, l'Institute for Reference Materials and Measurements (IRMM) est installé à proximité, à savoir à Geel. Je trouve utile de penser également à ces milliers d'emplois.

Pour en arriver à votre question, je suppose que vous pensez tout particulièrement aux dispositions prévues par la loi ONDRAF relatives au fonds à moyen terme et au fonds de développement local.

Mijn antwoord zal ook verschillende elementen op de vragen van de heer Wollants bevatten.

La loi du 29 décembre 2010 qui a modifié l'article 179 de la loi du 8 août 1980 relative aux propositions budgétaires 1979-1980, loi dite ONDRAF, prévoit la création d'un fonds à moyen terme permettant de couvrir les coûts exposés, en vue de créer et de maintenir l'assise sociétale requise pour assurer l'intégration d'une installation de stockage de déchets radioactifs dans une collectivité locale.

L'installation de stockage en surface à Dessel abritera tous les déchets belges de faible et moyenne activité et de courte durée de vie. Les communautés locales de Dessel et de Mol ont soumis l'acceptation de l'installation de stockage dans leurs communes respectives à plusieurs conditions dites "conditions associées". Ces conditions portaient sur la sûreté, l'environnement et la santé, le financement, l'emploi, la concertation et la participation et la gestion des connaissances. Les partenaires avaient également demandé la création d'un fonds bénéficiant aux habitants des communes de Dessel et de Mol, het Fonds Lokale Ontwikkeling ou le fonds de développement local. Ceci est également relevé dans un grand nombre de pays ayant mis en place ou étant sur le point de mettre en place des stockages de ce type.

En ce qui concerne le fonds à moyen terme, celui-ci est alimenté par la cotisation d'intégration prélevée auprès des producteurs de déchets radioactifs. La cotisation d'intégration est calculée sur la base de la capacité totale du dépôt et des quantités totales respectives de déchets des producteurs qui sont destinées



à y être déposées.

Conformément aux dispositions légales susmentionnées, l'obligation de contribuer au fonds à moyen terme débute "dès l'instant où l'installation de dépôt final des déchets radioactifs a fait l'objet d'une autorisation définitive et exécutoire de création ainsi que d'un permis d'environnement". Un arrêté royal doit encore être pris pour assurer l'exécution des dispositions précitées de la loi du 29 décembre 2010 qui n'ont pas encore été exécutées par l'arrêté royal du 3 juillet 2012 modifiant l'arrêté royal du 30 mars 1981.

Dès que l'autorisation de création et le permis d'environnement pour le stockage en surface à Dessel auront été octroyés, l'ONDRAF proposera de faire approuver l'arrêté royal portant exécution des dispositions de la loi du 29 décembre 2010 qui n'ont pas encore été exécutées par l'arrêté royal du 3 juillet 2012. Notons que cette autorisation n'a pas encore été octroyée. Pour rappel, l'ONDRAF a introduit sa demande d'autorisation le 31 janvier 2013 et le dossier est toujours à l'instruction. Le montant total du fonds à moyen terme qui sera prélevé par voie de cotisation d'intégration a été fixé à 130 millions d'euros par l'arrêté royal du 3 juillet 2012.

En ce qui concerne le fonds de développement, la loi du 29 décembre 2010 qui a modifié l'article 179 de la loi du 8 août 1980 précise que l'organisme, dans le cadre des activités qu'il réalise pour créer et maintenir l'assise sociétale nécessaire en vue de l'intégration d'une installation de stockage de déchets radioactifs, dispose de la compétence spécifique pour créer un fonds doté de la personnalité juridique appelé "fonds local", et ce dans le but de créer une plus-value durable pour une communauté locale.

*Président: Benoît Friart.*

*Voorzitter: Benoît Friart.*

Het Lokaal Fonds werd door het NIRAS opgericht in de vorm van een private stichting die, zover daarvan niet wordt afgeweken, onderworpen is aan de wet van 27 juni 1921 betreffende de verenigingen zonder winstoogmerk, de internationale verenigingen zonder winstoogmerk en de stichtingen. De oprichtingsakte is verleden op 3 juni 2016 en werd samen met de door de raad van bestuur van het NIRAS goedgekeurde statuten op 7 juni 2016 neergelegd bij de griffie van de rechtbank van koophandel in Turnhout. Sinds de oprichting werden de leden van de uitvoerende comités van Dessel en Mol aangesteld. De governance-documenten van de stichting worden uitgewerkt in de voorbereiding van de start van de operationele werking. Overeenkomstig de statuten worden in het beheersreglement van de stichting Lokaal Fonds de regels voor het beheer van het vermogen van de stichting vastgelegd. De gedetailleerde uitwerking van het beheersreglement wordt daarentegen opgenomen in specifieke uitvoeringsprocedures die momenteel worden uitgewerkt.

Le capital de départ du fonds local n'a pas encore été défini précisément mais il se situera entre 90 et 110 millions d'euros. Le montant exact du fonds local dépendra des coûts exposés dans le cadre des autres conditions dites "associées" prévues par la loi et dont j'ai parlé précédemment. Le fonds local est donc alimenté par une partie du fonds à moyen terme.

Aangezien de middelen van het Lokaal Fonds zullen komen uit het fonds op middellange termijn en de vergunning nog niet werd verleend, is het Lokaal Fonds tot op heden nog niet gespijsd.

Enfin, pour être complet, il faut noter que les exploitants nucléaires présents sont soumis à une taxe communale. Pour Mol, c'est sur la base de mètres cubes de déchets et de mètres cubes de bâtiments démantelés. Pour Dessel, c'est sur la base des sites d'entreposage de déchets radioactifs conditionnés et des installations de démantèlement.

Ainsi, en 2017, Belgoprocess a payé les taxes suivantes: 602 776 000 euros pour la commune de Mol et 1 829 161 000 euros pour la commune de Dessel. Dans la même année, le SCK-CEN a payé une taxe d'environ 90 000 euros à la commune de Mol.

Je vous remercie pour votre attention.

Le **président**: Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse très complète.

**10.04** **Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je prendrai le temps d'analyser votre réponse. Je reviendrai avec un complément le cas échéant.

**10.05 Bert Wollants** (N-VA): Mevrouw de minister, wij moeten inderdaad de niet te onderschatten werkgelegenheid in de nucleaire sector in de streek mee in rekening brengen, wat ook aanleiding geeft tot het grotere draagvlak dat daar is gecreëerd. Al die elementen hebben meegespeeld: de bevolking van Mol en Dessel wist heel goed wat daar gebeurde, omdat zij veel beter is ingelicht over wat er wordt gestockeerd. Op die manier creëert men – het hele proces via MONA en STORA – natuurlijk een draagvlak, waardoor men niet denkt dat alles slecht, vies en vuil is, maar inziet dat het een hoogtechnologische sector is.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

#### **11 Questions jointes de**

- **Mme Karine Lalieux au premier ministre sur "le Pacte énergétique" (n° 24455)**

- **Mme Karine Lalieux à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le Pacte énergétique" (n° 24456)**

- **M. Jean-Marc Nollet à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le Pacte énergétique" (n° 24903)**

- **Mme Karin Temmerman à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la validation de la stratégie énergétique fédérale" (n° 25021)**

- **Mme Leen Dierick à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la stratégie énergétique fédérale" (n° 25043)**

- **M. Michel de Lamotte à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la stratégie énergétique fédérale" (n° 25044)**

- **M. Bert Wollants à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la stratégie énergétique fédérale" (n° 25148)**

- **M. Benoît Friart à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la stratégie énergétique fédérale" (n° 25165)**

#### **11 Samengevoegde vragen van**

- mevrouw Karine Lalieux aan de eerste minister over "het Energiepact" (nr. 24455)

- mevrouw Karine Lalieux aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het Energiepact" (nr. 24456)

- de heer Jean-Marc Nollet aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het Energiepact" (nr. 24903)

- mevrouw Karin Temmerman aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de goedkeuring van de federale energiestrategie" (nr. 25021)

- mevrouw Leen Dierick aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de federale energiestrategie" (nr. 25043)

- de heer Michel de Lamotte aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de federale energiestrategie" (nr. 25044)

- de heer Bert Wollants aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de federale energiestrategie" (nr. 25148)

- de heer Benoît Friart aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de federale energiestrategie" (nr. 25165)

**11.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, confirmez-vous que le gouvernement fédéral a définitivement approuvé le Pacte énergétique le 30 mars dernier? La prolongation des centrales nucléaires reste-t-elle une option, comme le ministre Jambon l'a laissé entendre à la sortie de la réunion? Pouvez-vous nous préciser si des changements ont été apportés au texte du projet de Pacte tel que déposé par les quatre ministres de l'Énergie? Si oui, pouvez-vous identifier clairement chacun de ces changements? Le texte des quatre ministres – ainsi que ses trois pages d'annexes – reste-t-il valable en tant que tel ou a-t-il évolué?

La presse évoque à tout le moins une différence majeure. Qu'en est-il? La loi du 31 janvier 2003 sera-t-elle modifiée?

**11.02 Karin Temmerman** (sp.a): Mevrouw de minister, op vrijdag 30 maart bereikte de federale regering een akkoord over het Energiepact.

Ten eerste, als ik het goed heb, gaat het nog steeds om de tekst van het Energiepact uit december en gelden de slides die werden verspreid op federaal niveau als "bijkomende voorwaarden" om het pact goed te keuren. Klopt dat, of zijn de slides enkel een bijlage bij het Energiepact?

Ten tweede, de Franstalige en de Nederlandstalige tekst in de slides verschilt wel. Voor de Vlamingen keurt de regering het akkoord goed "op voorwaarde van" de beschreven elementen en in de Franstalige tekst staat "rekening houdend met". Dat is verschillend. Ik krijg daarover graag duidelijkheid.

Ten derde, in de slides wordt melding gemaakt van een federale energiestrategie. Mogen wij die strategie begrijpen als het geheel van het Energiepact uit december, de slides uit maart, de kalender van de kernuitstap en de strategische langetermijnvisie inzake duurzame ontwikkeling uit 2013, of maakt een van die documenten daarvan geen deel uit en een ander wel?

**11.03 Leen Dierick (CD&V):** Mevrouw de minister, mijn vraag betreft maar een onderdeel van de federale energiestrategie, namelijk het capaciteitsvergoedingsmechanisme.

**11.04 Marie-Christine Marghem, ministre:** Je voudrais dire que Mme Dierick pose une question sur le mécanisme des rémunérations de capacité. Toute une série de questions portent sur le même sujet dans l'ordre du jour. Est-ce qu'on ne regrouperait pas ces questions?

**Le président:** Oui, cela ne pose pas de problème.

**11.05 Marie-Christine Marghem, ministre:** Je m'en suis aperçu en lisant et en analysant le dossier et je pense dès lors qu'il vaudrait mieux regrouper les questions pour éviter les répétitions.

**11.06 Leen Dierick (CD&V):** Naar welke vraag verwijst mijn vraag dan?

(...): (...)

**11.07 Marie-Christine Marghem, ministre:** Tant qu'on y est, je propose d'attirer la question n°24907 directement après celle-ci, selon une bonne jurisprudence de cette commission.

**11.08 Benoît Friart (MR):** Madame la ministre, le 30 mars dernier, le gouvernement a trouvé un accord attendu depuis de longues années sur la stratégie énergétique fédérale. Celle-ci poursuit quatre objectifs: garantir la sécurité d'approvisionnement, respecter les accords climatiques, maintenir un coût abordable de l'électricité et maintenir la sécurité des centrales nucléaires.

La stratégie concrétise toute une série de mesures, dont la création d'un Comité fédéral énergie chargé du monitoring et qui veillera à la mise en œuvre de ces objectifs, l'introduction d'une norme énergétique, la mise en place d'un mécanisme de rémunération et l'élaboration d'un Plan National Énergie-Climat (PNEC). Concernant la mise en place d'un Comité fédéral énergie, auriez-vous des informations sur sa composition si ce n'est que nous savons qu'il s'agira de représentants de l'administration fédérale, des Régions, des employeurs et de l'industrie, sur son fonctionnement, son entrée en fonction et ses compétences?

En ce qui concerne la mise en place d'un mécanisme de rémunération de la capacité, celui-ci servira à rémunérer les centrales présentes sur le marché de l'électricité qui offriront une capacité supplémentaire de 5 GW pour la période 2023-2025. Des investissements importants seront donc nécessaires dans les interconnexions, la flexibilité et la gestion de la demande. L'importance d'un tel mécanisme a déjà été soulignée à plusieurs reprises. Il permettra de garantir un système électrique solide et fiable qui assurera notre sécurité d'approvisionnement.

Où en sont les travaux relatifs à la mise en place de ce mécanisme? Pouvez-vous nous donner une estimation des investissements nécessaires? Enfin, la stratégie énergétique prévoit l'élaboration d'un Plan National Énergie-Climat avec les entités fédérées. Pouvez-vous nous faire le point concernant le processus d'élaboration de ce plan? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**11.09 Marie-Christine Marghem, ministre:** Je ne me souvenais pas que votre question portait sur plusieurs thèmes. Il y a le thème du pacte énergétique, le format, le texte. Il y a le mécanisme de capacité où une série de questions de Mme Dierick sont posées et vous posez la même question, tout comme M. de Lamotte. On abordera cela en même temps que la question n° 24907 de M. Nollet et n° 25024 de Mme Temmerman. Il y a ensuite le comité de monitoring. Il y a aussi des questions. C'est le troisième volet de questions. Enfin, il y a le Plan National Énergie-Climat sur lequel nous avons déjà abondamment échangé. Je vous renvoie à nos échanges précédents à ce sujet.

Je vais commencer par le texte de la vision énergétique des quatre ministres de l'Énergie. Il s'agit d'un tout inaltérable qui a été maintenu comme tel dans les discussions que nous avons eues au niveau du gouvernement fédéral visant à son adoption par ce gouvernement.

Ce document qui est un tout inaltérable est joint au document du fédéral qui est ce document dont Mme Temmerman a parlé et qui a été exposé au travers de différents *slides* à l'issue de la réunion de gouvernement qui a adopté la stratégie énergétique fédérale. Ce document présenté sous forme de *slides* le 30 mars dernier et, y annexé, le document de la vision énergétique des quatre ministres forment ensemble l'adoption de la Vision par le fédéral, développée par les quatre ministres de l'Énergie, et la stratégie du fédéral dans ce cadre.

Vous me faites part de nuances de vocabulaire d'une langue à l'autre, sur les *slides* en français et en néerlandais: "tenant compte" et "à condition que", c'est la même chose, si ce n'est qu' "à condition que" est plus fort, mais c'est le même ordre d'idées. Si vous devez "tenir compte" de quelque chose... Mais si, madame Temmerman! C'est ma langue, je la connais!

**11.10 Karin Temmerman** (sp.a): C'est votre langue mais le néerlandais, c'est ma langue. Si on dit "op voorwaarde van", cela veut dire qu'il faut ces éléments, sinon ça ne passe pas.

**11.11 Marie-Christine Marghem**, ministre: Madame Temmerman, vous n'écoutez pas ce que je vous dis. Je suis en train de vous le dire.

C'est la même idée, pour moi, avec une nuance supplémentaire dans "à la condition que". Vous ne savez pas poser une condition dont vous ne tenez pas compte. Je ne vois pas très bien comment vous faites: si une condition existe, il faut en tenir compte, il n'y a rien à faire. Je répète donc qu'il s'agit de la même idée, dans deux langues différentes, avec des nuances différentes, sachant bien qu' "à condition que" est une nuance plus forte.

Cela veut dire aussi que l'un sans l'autre, ça n'existe pas et que le fédéral va se comporter dans le cadre de la concrétisation de la vision des quatre ministres de l'Énergie, sur la base des quatre critères et du développement de ces critères dans le document que vous avez vu apparaître à l'issue de la décision du gouvernement fédéral le 30 mars dernier, pour appliquer sa part de la Vision énergétique développée par les quatre ministres.

Voilà tout. Ceci forme un tout et ce tout, c'est le fédéral qui en est le concepteur, le concrétisateur. Le fédéral n'a pas décidé pour les autres et n'a pas à le faire. Le fédéral ne pouvait pas exprimer sa façon d'adopter et de concrétiser un document impliquant des compétences qui ne relèvent pas de son niveau. Nous n'allons évidemment pas, dans la concrétisation de la vision énergétique des quatre ministres, en tant que niveau fédéral, concrétiser des tranches de compétences qui sont régionales.

Nous allons uniquement travailler sur les compétences appartenant au fédéral, c'est-à-dire la sécurité de l'approvisionnement, la sûreté des installations, les engagements climatiques et le prix, qui fait partie de la grande réflexion sur la norme énergétique.

Dans la norme énergétique, nous devons travailler avec les Régions puisqu'une partie du coût de l'énergie est essentiellement et exclusivement du ressort des compétences régionales.

En conséquence, nous obtiendrons un texte, dans ce contexte, qui sera le fruit d'une coopération et d'échanges ou d'agrégation entre les niveaux de pouvoir. C'est la raison pour laquelle j'ai précisé que le baromètre de la compétitivité devait être un élément permettant aux autres niveaux de pouvoir de se mettre d'accord sur un outil capable de définir la norme énergétique belge. Dans l'évaluation du coût de l'énergie, il y a des matières fédérales et régionales.

**11.12 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je ne suis pas sûr d'avoir tout compris. Je vais tenter de le dire avec mes mots. Je prends des risques.

J'ai acheté le dictionnaire Marghem-Marghem, qui permet de vous comprendre.

**11.13 Marie-Christine Marghem**, ministre: Je ne sais pas comment vous avez fait car il n'est pas encore édité.

**11.14 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): J'ai reçu par votre cabinet d'avocats la version moins un. Vous vous rappelez, on avait eu ça et vous aviez juste retiré la conclusion. Mais ce n'est pas grave.

Vous avez un texte adopté par les quatre ministres. Vous n'y changez pas une virgule.

**11.15 Marie-Christine Marghem**, ministre: Je ne peux pas.

**11.16 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): De plus, vous ne pouvez pas! Un texte adopté par les quatre ministres, vous n'y changez rien.

À côté de cela, le fédéral, pour ce qui le concerne, a adopté un document rendant opérationnelles les dimensions qui le concernent. Pour le fédéral, cela ne fait qu'un seul et même ensemble. Et cette partie-là n'est pour l'instant disponible que sous la forme de *slides* et non pas sous forme de textes.

**11.17 Marie-Christine Marghem**, ministre: Il y a un texte faisant partie de la notification qui suit le Conseil des ministres au cours duquel cette stratégie de transition fédérale a été adoptée.

**11.18 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Pourrait-on avoir ce texte?

**11.19 Marie-Christine Marghem**, ministre: Ce texte est celui que vous avez vu. Il n'est pas plus nourri que les *slides*. Ce sont tous les engagements de calendrier et de timing qui ont été projetés et dont nous avons déjà parlé tout à l'heure.

**11.20 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): J'entends bien.

**11.21 Marie-Christine Marghem**, ministre: Je comprends ce que vous voulez dire. Les *slides* existent sous forme de texte et ce texte contient le timing de réalisation, de concrétisation, d'opérationnalisation par le fédéral, comme vous l'avez bien compris.

**11.22 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Pouvons-nous avoir ce texte, puisque nous avons les *slides*?

**11.23 Marie-Christine Marghem**, ministre: Oui, bien sûr.

**11.24 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Il me reste une dimension, celle des annexes. Y a-t-il, soit dans le texte qui traduit les *slides* en langage "Marghem-Marghem", soit dans le texte de l'ensemble des quatre ministres, une annexe? On me dit que dans l'un des deux documents, il existe une annexe de trois pages. Peut-on avoir cette annexe?

**11.25 Marie-Christine Marghem**, ministre: Je ne vois pas très bien de quelle annexe vous parlez ou à laquelle vous faites référence? Je constate que je n'ai pas le bon document. Mon collaborateur vous enverra le texte qui est une copie du *slide*. Je vais me renseigner, mais pour moi il n'y a que cela.

**11.26 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Je prends acte que nous allons recevoir le tout, avec l'annexe, si elle existe. Nous pourrions juger du tout. Cela me paraît la meilleure des solutions. Cela nous permettra d'être plus au clair. Nous sommes ici en train de recoller des morceaux sur quelque chose qui n'est pas évident.

Je prends note, madame la ministre, qu'il n'existe pas de modification de la loi de 2003. En aucun point, la loi de 2003 ne sera modifiée en lien avec ceci.

**11.27 Marie-Christine Marghem**, ministre: Aucunement.

**11.28 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je vous remercie beaucoup.

**11.29 Karin Temmerman** (sp.a): Mevrouw de minister, ondanks de uitleg, ook die van de heer Nollet, is het mij nog steeds niet geheel duidelijk. Ik ga ervan uit dat de Nederlandse tekst "op voorwaarde van" luidt, wat natuurlijk een andere interpretatie is.

Ik ben al heel blij dat u bevestigt dat de visie is om niets te wijzigen aan de wet op de kernuitstap. We zullen zien hoe de implementatie van deze federale energiestrategie verder verloopt.

De **voorzitter**: Mijnheer Wollants, wenst u nog het woord?

**11.30 Bert Wollants** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, ik heb mijn vraag nog niet gesteld. Ik zal straks eerst mijn vraag stellen en daarna een repliek geven.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

#### **12 Questions jointes de**

- **M. Jean-Marc Nollet** à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "le mécanisme de rémunération de la capacité" (n° 24907)

- **Mme Karin Temmerman** à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'élaboration du mécanisme de capacité" (n° 25024)

- **Mme Leen Dierick** à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la stratégie énergétique fédérale" (n° 25043)

- **M. Michel de Lamotte** à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la stratégie énergétique fédérale" (n° 25044)

- **M. Bert Wollants** à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la stratégie énergétique fédérale" (n° 25148)

#### **12 Samengevoegde vragen van**

- de heer **Jean-Marc Nollet** aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "het capaciteitsvergoedingsmechanisme" (nr. 24907)

- mevrouw **Karin Temmerman** aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de uitwerking van het capaciteitsmechanisme" (nr. 25024)

- mevrouw **Leen Dierick** aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de federale energiestrategie" (nr. 25043)

- de heer **Michel de Lamotte** aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de federale energiestrategie" (nr. 25044)

- de heer **Bert Wollants** aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de federale energiestrategie" (nr. 25148)

**12.01 Jean-Marc Nollet** (Ecolo-Groen): Madame la ministre, lors de notre dernier échange sur le sujet, le 23 janvier dernier, vous n'étiez pas en mesure de répondre en ce qui concerne le timing précisé dans l'appel d'offres pour le volet 2, à savoir celui qui vise à préparer tous les documents relatifs à la mise en œuvre d'un mécanisme adapté au contexte belge.

Vous vous étiez engagée à poser la question et à me transmettre la réponse. N'ayant toujours rien reçu, ni de votre part ni de celle de votre collaborateur, je reviens vers vous dans l'espoir d'avoir une réponse précise à cette question.

Je rappelle les récentes décisions de la Commission en la matière: mécanismes italien et polonais de capacité à l'échelle du marché, faisant suite à des décisions antérieures pour la Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Irlande du Nord. Dans le cas de la France et de la Grèce, la Commission a autorisé des mécanismes de marché encourageant spécifiquement l'effacement de la demande. Je suppose que tous ces mécanismes, que je viens de mentionner, vous aideront à bien baliser ce qui est envisageable et ce qui ne l'est pas.

Puis-je connaître la conclusion que vous tirez de ces différentes décisions, au sujet desquelles la Commission a notamment communiqué en date du 7 février?

Où en est-on dans l'élaboration de notre propre mécanisme de rémunération de la capacité? Confirmez-vous être chargée de déposer un avant-projet de loi au Conseil des ministres pour le 31 mai 2018 au plus tard?

Si oui, ce projet est-il le juste reflet de ce qu'on trouvait ce matin dans le journal *Le Soir*, qui évoque l'idée d'une foire aux subsides pour attirer les investisseurs? Je ne reprends pas l'ensemble de cet article; vous voyez certainement ce à quoi je fais référence.

**12.02 Karin Temmerman** (sp.a): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, volgens de slides bij het Energiepact, waarover we het daarstraks hadden, komt er tegen 31 mei 2018 een voorontwerp van wet rond het capaciteitsmechanisme.

Ik had hierbij de volgende vragen.

In de laatste hoorzittingen over het Energiepact is PwC zijn studie komen toelichten. Wij hebben de slides gekregen, maar kunnen wij ook over de studie zelf beschikken opdat er geen misverstand kan bestaan? Dit lijkt mij interessant om een aantal zaken te vergelijken.

Roger Miesen van RWE gaf in *Trends* van april 2018 aan dat een capaciteitsmechanisme niet nodig is voor nieuwe gascentrales. Ook Energyville plaatste al vraagtekens bij een mechanisme voor nieuwe centrales. Men gaat er hierbij natuurlijk vanuit dat er een volledige kernuitstap is in 2025. Iedereen is het erover eens dat we anders de gascentrales, zowel de oude als de nieuwe, duur zullen betalen. Komt het capaciteitsmechanisme er enkel voor de oude of ook voor nieuwe gascentrales?

Ten slotte, wat is de verdere procedure voor de totstandkoming van de wet? Welke stakeholders zullen nog worden gezien? Welke studies moeten nog worden opgeleverd? Wanneer zal het Parlement welke voorbereidende documenten krijgen?

**12.03 Leen Dierick** (CD&V): Mijnheer de voorzitter, mevrouw de minister, ik zal heel kort zijn in de hoop dat we allemaal nog een antwoord kunnen krijgen vóór 17.00 uur.

Wij weten allemaal dat er een zeer strikte timing is om een mechanisme te ontwikkelen, te implementeren en aan te melden bij de Europese Commissie. Ik had graag vernomen welke stappen er reeds werden gezet om tot een voorontwerp te komen. Met wie werd al contact opgenomen? Welke stappen moeten nog worden gezet?

Kan u ook al duiding geven over hoe dit mechanisme er moet gaan uitzien? Welke criteria zullen op voorhand worden vastgelegd? Op welke installaties kan dit allemaal van toepassing zijn? Zowel de oude als de nieuwe?

Ik had ook graag vernomen of er al gesprekken zijn opgestart met de Europese Commissie. Zo neen, waarom nog niet? Wanneer zullen die effectief worden opgestart? Wat is de planning ter zake?

Ten slotte, er is een deadline: tegen 31 mei moet er een voorontwerp worden voorgelegd aan de Ministerraad. Dit is een belangrijke deadline, maar wanneer wilt u het mechanisme effectief implementeren?

**12.04 Michel de Lamotte** (cdH): Monsieur le président, madame la ministre, les questions jouent un peu à saute-mouton.

Le 30 mars dernier, le gouvernement fédéral avait approuvé le Pacte énergétique et s'était fixé des échéances ambitieuses concernant la réforme du paysage énergétique belge. Je voudrais revenir sur deux éléments inscrits dans la présentation de cette stratégie énergétique publiée par le Conseil des ministres.

Nous avons parlé tout à l'heure de la norme énergétique; je passerai donc ce paragraphe. En ce qui concerne le mécanisme de rémunération de capacités, un avant-projet de loi sera soumis au Conseil des ministres pour le 31 mai 2018. Au sujet de ce mécanisme de rémunération de capacités, lors de sa présentation du 14 mars dernier, le consultant PwC nous a indiqué que le mécanisme que vous privilégiez est celui des *reliability options*. Néanmoins, ce même consultant a également indiqué que la mise en place de ce mécanisme pouvait nécessiter plusieurs années, notamment parce qu'il requiert un accord de la Commission européenne et une concertation avec des pays interconnectés, et qu'il est susceptible de recours de la part de certains acteurs économiques.

Madame la ministre, en dehors de l'avant-projet de loi évoqué dans la présentation au Conseil des ministres, pouvez-vous nous indiquer le reste de votre calendrier concernant la mise en place de ce mécanisme? Avez-vous déjà entrepris certaines démarches auprès de la Commission européenne, des pays voisins et des acteurs économiques concernés? Le cas échéant, quelles sont-elles? Le système sera-t-il opérationnel avant la fin de la législature?

De manière plus transversale, les différentes échéances que vous vous êtes fixées sont plutôt ambitieuses. Le travail législatif sera-t-il intégralement réalisé par votre administration ou l'avez-vous en partie externalisé? Le cas échéant, auprès de qui?

Je souhaite aussi revenir sur des articles de presse de ce jour. Le scénario tel qu'il est évoqué dans ces articles a-t-il votre préférence?

**12.05 Bert Wollants** (N-VA): Mevrouw de minister, in de hoorzitting met PwC waarin het capaciteitsvergoedingsmechanisme ook al aan bod kwam, kwam de opmerking van PwC dat dit toch een goed doordacht systeem moet zijn waarin heel veel elementen worden geïntegreerd en dit ook moet worden ingepast in de systemen van de ons omringende landen. Dat is trouwens ook wat in het regeerakkoord is opgenomen. Tegelijkertijd leeft de vraag of de loutere capaciteitsvergoeding, zoals ze naar voren is gekomen, voldoende is om via een technologie-neutraal systeem de nodige investeringen mogelijk te maken om de elektriciteitsproductie te garanderen tegen 2025.

Daaruit volgen een aantal vragen.

Ten eerste, welk concept van capaciteitsvergoeding wenst u te onderzoeken? Zal dit een systeem zijn voor bestaande en nieuwe capaciteit?

Ten tweede, welke gesprekken werden reeds gevoerd met de ons omringende landen op het vlak van een dergelijk systeem, gelet op de waarschuwingen van PwC?

Ten derde, welke stappen zult u zetten op dit vlak richting de Europese Commissie? Zijn hierover al afspraken gemaakt?

**12.06 Marie-Christine Marghem**, ministre: Monsieur le président, madame et messieurs les députés, la loi du 31 janvier 2003 sur la sortie progressive du nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité nécessite des mesures supplémentaires afin de garantir un système électrique solide et fiable au-delà de 2025.

Outre les investissements dans les interconnexions, la flexibilité et la gestion de la demande, il existe – vous l'avez rappelé – un besoin de nouvelle capacité. Sur cette base, un avant-projet de loi sera soumis au Conseil des ministres pour le 31 mai 2018 et il sera immédiatement notifié pour approbation à la Commission européenne.

Un marché public – je rappelle ce que j'ai déjà dit mais je crois utile de le faire – avait été lancé par la DG Énergie afin de déterminer le mécanisme de rémunération de la capacité le plus adapté à la Belgique. Ce marché a été attribué au consultant PwC (poste 1), et au cabinet d'avocats Janson Baugniet (poste 2) le 30 octobre 2017.

Le poste 1 a été clôturé le 9 mars. La conclusion des travaux est que le mécanisme le mieux adapté au contexte belge est le CRM (*Capacity Remuneration Mechanism*) basé sur le principe de *reliability options* (RO). Ce régime rémunère de façon régulière et certaine les participants en fonction de la capacité qu'ils garantissent, ceux-ci renonçant en échange à la possibilité de tirer profit de prix élevés (*windfall profits*) en cas de pénurie d'électricité.

Le poste 2 visant à rédiger le paquet législatif relatif à la mise en œuvre du mécanisme identifié au poste 1 a débuté le 29 mars. L'accord du kern survenu avant Pâques sur le Pacte énergétique mentionne en effet le 31 mai pour le dépôt d'un avant-projet de loi. Ceci a été confirmé par le Conseil des ministres de ce 20 avril.

Des études complémentaires vont être menées d'ici juillet par PwC, notamment pour préciser la méthodologie de détermination de paramètres requis par le mécanisme. Des réunions intercabinets sont par ailleurs planifiées afin de fixer politiquement certains choix nécessaires (Doit-il y avoir des enchères anticipées ou non? Doit-il y avoir la participation ou non de technologies renouvelables? Quels sont les modes de financement?) et de valider les grands principes du mécanisme, ainsi que pour déterminer les responsabilités et les compétences.

C'est sur cette base que l'avant-projet sera soumis au Conseil des ministres pour le 31 mai 2018 et immédiatement notifié à la Commission européenne.



En réponse spécifique à la question de M. de Lamotte, il apparaît de l'avis unanime des différents acteurs que l'implémentation d'un CRM pourrait prendre plusieurs années. Aussi, cet avant-projet prévoit-il la possibilité de commencer la mise en application du CRM de manière anticipative, c'est-à-dire au plus tard début 2020, pour tenir compte des délais requis pour la construction de nouvelles capacités, le CRM global devant être implémenté pour 2025, toutes technologies confondues.

Le CRM concernera toutes les technologies qui aideront à garantir la sécurité, à savoir capacité nouvelle et existante, en ce compris la gestion de la demande, le stockage et les interconnexions.

Madame Temmerman, je vous rappelle quand même que nous avons envoyé le document de PwC au président de cette commission, le 14 mars, à 16 h 06. Je m'étonne que vous ne l'ayez pas en votre possession depuis lors.

M. le secrétaire me confirme que l'étude fait 80 pages et que nous l'avons transmise.

**12.07 Karin Temmerman** (sp.a): Ce sont des slides.

**12.08 Marie-Christine Marghem**, ministre: Non. Arrangez-vous avec le secrétaire.

**12.09 Karin Temmerman** (sp.a): Ik heb geen antwoord gekregen op mijn tweede vraag, denk ik. Ik zal het nog eens herlezen in het Frans en de vraag dan misschien opnieuw stellen.

**12.10 Michel de Lamotte** (cdH): Madame la ministre, si le CRM ne résout pas l'insuffisance constatée des investissements dans les nouvelles lignes de production, on a évoqué le fait que la Société Fédérale de Participation et d'Investissement et les sociétés régionales d'investissement pouvaient construire de nouvelles installations de production d'électricité afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement. Quel processus sera adopté? Sera-ce un appel d'offres et devra-t-il être aussi accepté par la Commission?

**12.11 Marie-Christine Marghem**, ministre: C'est une nouvelle sous-question que vous me posez.

J'ai expliqué dans ma réponse que le but était d'avoir un texte de base qui réponde à de grandes questions de principe. Ces grandes questions de principe vont constituer la base légale qui permettra d'anticiper l'implémentation dans notre arsenal législatif d'un CRM, qui devra se compléter au plus tard en 2025. Le but est de pouvoir avoir déjà avoir cette base fondamentale à discuter avec la Commission, au sein de laquelle cette question de fond sera posé. Quand le texte aura été déposé au Conseil des ministres, je pourrai vous en parler plus avant car, pour l'instant, il est travaillé en IKW, comme je vous l'ai dit.

**12.12 Bert Wollants** (N-VA): Ik sluit mij aan bij de woorden van mevrouw Dierick.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

*La réunion publique de commission est levée à 17.04 heures.*

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 17.04 uur.*